Colloque «20 ans de l'AVUF» **Paris 10/12/2013**

Universités & Territoires

n°95

6 décembre 2013

Sommaire

Page 4 & 6 : Entretien avec **Pierre Albertini fondateur de l'AVUF.**

Lire la suite

Page 7 à 30 : Compte-rendu du Séminaire **de l'AVUF sur la Ville universitaire de demain à Aix-en-Provence**

Lire la suite

Page 21 à 38 : Chroniques, **contributions et brèves.**

Lire la suite

Éditorial

Vie étudiante **et droit commun**

Par Nicolas Delesque
Directeur de la publication

Dans les changements à l'œuvre de notre système d'enseignement supérieur, un aspect est resté le parent pauvre des priorités : la vie étudiante.

Recherche, regroupement, attractivité, réussite, immobilier, excellence, gouvernance ont, tour à tour été au centre des rapports, mesures et plans divers. La vie étudiante demeure à la traîne, elle est finalement évoquée de manière complexe au point de n'avoir plus aucun sens ou presque, sans priorités et objectifs définis.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que l'expression « Vie étudiante » n'existe pas dans Wikipédia. Il ne faut pas être devin pour imaginer que les différentes institutions et acteurs concernés n'auraient pas la même définition.

L'Observatoire de la Vie Étudiante du CNOUS se penche régulièrement sur les conditions matérielles des étudiants et nous livre régulièrement des données précieuses sur la situation exact de ce milieu . Peut on résumer la Vie étudiante à ses conditions matérielles ?

(Suite page 1)

Parties prenantes

Conférence des présidents d'université

AVUF Association des Villes Universitaires de France

AFEV

adele www.adele.org

(Suite de l'éditorial)

Pourtant depuis quelques mois, la question de la vie étudiante arrive petit à petit sur le devant de la scène. Le rapport du PUCA de 2012 sur l'aménagement des sites Universitaires analysait la prise en compte des usages étudiants, la note du CAS de cet été essayait d'indiquer une méthode d'analyse des services à mettre en œuvre pour développer positivement cette vie étudiante, l'ORSU dans ces travaux, comme AnimaFac dans ses initiatives, soulignent régulièrement l'aspect positif de la participation à la vie étudiante dans l'acquisition de compétences utiles à la réussite universitaire, ...
Enfin la loi sur l'ESR de cet été, même si les propositions des assises sur cette question ont été peu reprises, en favorisant la mise en œuvres et surtout la formalisation des relations entre les collectivités territoriales et les établissements, avec les contrats de sites et la prise en compte des différents schémas élaboré par les territoires, a montré l'attachement des élus locaux pour cette question.

Démocratisation et attractivité sont deux objectifs, aujourd'hui largement partagé. En effet, personne ne niera qu'une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des nouveaux étudiants pourrait avoir un impact direct sur les taux de réussite en Licence, et de la même manière que l'attractivité d'un établissement, et donc sa réputation, se fait aussi sur les souvenirs gardés par les « alumni » qu'ils ne manqueront pas de rappeler tout au long de leurs carrières.

Au vue des enjeux pour notre pays et nos territoires - qu'ont d'ailleurs compris les responsables des collectivités en multipliant les initiatives à leur échelle - il nous semblerait pertinent de trancher rapidement un débat lancinant : la politique de vie étudiante est-elle une politique publique particulière, et alors il faut en tirer les conséquence dans tous domaines concernés, ou juste un aménagement du droit commun ?

Autrement dit, peut on se contenter d'une adaptation de certaines politiques publiques jeunesses, sociales, logements, emplois... pour faire face aux enjeux que la France s'est fixée : plus de 50% d'une classe d'âge diplômé de l'enseignement supérieur et rester parmi les pays les plus attractifs au monde dans le marché de la mobilité internationale ?

La disparition annoncée ces derniers jours de l'AFIJ - comme d'ailleurs les questionnements autour de l'avenir du régime social étudiant – avec comme conséquence l'orientation de ses bénéficiaires vers le réseau des missions locales semble indiquer l'orientation choisie par le gouvernement.

D'un coté, on affirme l'importance de la vie étudiante comme éléments stratégiques de développement de nos établissements, et de l'autre on assiste sans réagir à la liquidation judiciaire d'un acteur majeur de l'insertion des jeunes diplômés, émanant de l'ensemble des organisations étudiantes. Tout ceci nous paraît pour le moins contradictoire !

Suite aux prochains épisodes : la future loi sur le logement avec la création de règles spécifiques pour le logement étudiant ou juste une adaptation des règles du logement social ? Et le nouvel acte de décentralisation avec enfin des prérogatives affirmées et une répartition clarifiée ou une simple sous traitante de l'impuissance publique ? ■

En **bref...**

■ **The Big Conf' : quand les étudiants s'occupent de climat avec énergie !** Pour la seconde année consécutive, l'association « Avenir Climatique » va former gratuitement des centaines d'étudiants sur les enjeux énergétiques et climatiques pour qu'ils soient conférenciers l'espace d'une semaine en février 2014 : comment prendre la parole en public, comment animer une conférence... Les étudiants apprendront tout ça lors de journées de formation organisées partout en France, et ils donneront ensuite des conférences dans leur établissement, sensibilisant ainsi des milliers d'étudiants simultanément. L'initiative est parrainée par de prestigieux climatologues (Hervé le Treut, Jean Jouzel) et experts de l'énergie (Jean-Marc Jancovici). Elle a par ailleurs reçu un « Coup de Cœur » de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. ■

Info + www.avenirclimatique.org

■ **L'Institut du Temps Géré (ITG) vient de créer la Fondation. ITG Travailler autrement, vers les nouvelles formes d'emploi**. C'est à la suite de la sécurisation juridique du portage salarial que le Groupe ITG a décidé de créer un Think-tank sur le Travail et les nouvelles formes d'emploi. Ainsi, ITG a créé la Fondation ITG «Travailler autrement, vers les nouvelles formes d'emploi». La Fondation rassemble des entreprises comme Alixio et IGS mais également des syndicats, la CFDT Cadres et l'UGICT-CGT Cadres, ainsi que des personnalités de la société civile reconnues pour leur expertise sur le marché du travail. Patrick Levy-Waitz, président de la fondation,précise que les transformations du monde travail se feront dans le progressisme, dans la réflexion et l'expérimentation, mais aussi dans le respect des actifs et des entreprises. Des pistes à explorer avec l'Université ? ■

Info + www.itg.fr

■ **Plate-forme de l'engagement.** L'Afev et l'université catholique de Lyon ont lancé en octobre dernier, la première plateforme de l'engagement solidaire lyonnaise. ■

Info + www.afev.org

Penser **la ville universitaire de demain**

Imaginer et concevoir ensemble la place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans nos villes en 2020

Paris, les 9 et 10 décembre 2013

Lundi 9 décembre à partir de 16h15 : Visite du campus de Jussieu : 4 place Jussieu 75005 Paris - métro ligne 7 et 10 arrêt "Jussieu"
- Cocktail de bienvenue au dernier étage de la tour Zamansky (campus de Jussieu) à 18h30

Mardi 10 décembre à partir de 9h45 : Hôtel de Ville : Place de l'Hôtel de Ville 75004 Paris -Métro ligne 1 et 11 arrêt "Hôtel de Ville"

Lundi 9 décembre 2013

16h15 : Visite d'un campus en transformation dans la ville
Comment la ville intègre t-elle l'université repensée ?

18h30 : Réception officielle à la tour Zamansky - Cocktail de bienvenue

Mardi 10 décembre - Matin

9h45 : Accueil et remise des badges et des dossiers.

10h15 : Ouverture du colloque Par l'Adjoint au Maire de Paris et la Présidente de l'AVUF.

10h30 : Regards croisés sur l'université et la ville. Table ronde animée à partir des témoignages de 3 duos "maire-président d'université" sur 4 thématiques :
• Frédéric LETURQUE - Maire d'Arras
• Pascquale MAMONNE - Vice président de l'Université d'Artois
• Hélène MANDROUX - Maire de Montpellier
• Philippe AUGE - Président de l'Université de Montpellier 1

11h15 : Intervention de Geneviève FIORASO - Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

11h45 : Reprise des regards croisés et débat général
• Robert CADELBET - Président de la Cté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines
• Jean-Luc VAYSSIERE - Président de l'Université de Versailles - Saint Quentin

12h30 : COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

13h45 : Introduction aux débats de l'après midi
|• Jean-Louis MISSIKA - Adjoint au Maire de Paris
• Jean-Loup SALZMANN - Président de la CPU

Comment la Ville Universitaire s'est elle pensée depuis 20 ans?
Rétrospective animée par un étudiant de 20 ans, avec :
• Pierre ALBERTINI - Fondateur de l'AVUF, ancien député-Maire de Rouen
• Didier GUILLOT - Adjoint au Maire de Paris - Vice-président de l'AVUF

Comment l'Université se pense-t-elle dans la Ville, par :
• Jean-François BALAUDE - Président de l'Université de Parix X, pour l'ORSU

15h30 : Comment pourrait-elle se penser demain ?
• Expression libre de Yves LICHTENBERGER - Directeur de programme au Commissariat général à l'investissement

16h15 : SYNTHÈSE DES TRAVAUX ET ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

• Gilles DEMAILLY - Maire d'Amiens et Président honoraire d'Université
• Dominique GILLOT - Sénatrice du Val d'Oise, Maire d'Erigny et rapporteur du budget de l'enseignement supérieur

• Hélène MANDROUX - Maire de Montpellier et Présidente de l'AVUF

17h00 : FIN DU COLLOQUE

L'AVUF a 20 ans...

Comment ne pas fêter les 20 ans de l'AVUF sans demander à Pierre Albertini, le fondateur de cette association d'élus de nous apporter son témoignage ? Cet entretien n'est pas simplement un témoignage sur le passé, il est également un regard sur l'avenir des relations entre l'enseignement supérieur et les villes unviersitaires. Laissons lui la parole !

Entretien

Comment vous est venue l'idée d'une association regroupant les villes universitaires ?

Cette idée a pris naissance pendant l'exercice de mes fonctions de maire de Mont-Saint-Aignan. La particularité unique de cette ville était alors de compter plus d'étudiants (25 000) que d'habitants (20 000). Cela m'a fait prendre conscience rapidement des devoirs que générait cette situation : accueil, transports et intégration urbaine du campus. Or, il n'existait aucune structure de réflexion et d'échange propre aux villes universitaires dans les années 1980. Parmi les collectivités locales, les régions commençaient à s'impliquer dans le devenir de l'enseignement supérieur, à travers les contrats de plan signés avec l'État. Mais, en bout de chaine, les villes y étaient peu associées. Ni l'association des maires de France, ni celle des grandes villes n'avaient encore intégré les préoccupations universitaires dans leur action collective, malgré la formidable croissance des effectifs étudiants et la multiplication des sites universitaires. Il n'existait que 16 universités à la Libération, on en compte maintenant 80, sur un total de plus de 300 établissements, répartis sur environ 130 sites différents !
Les nouvelles villes universitaires étaient souvent désemparées, sans passé commun et sans expérience à partager.

Aussi, peu après mon élection comme député, j'ai contacté mes collègues et, avec quelques pionniers, nous avons rédigé les statuts de l'AVUF en décembre 1993, il y a tout juste vingt ans. L'idée de base était de développer une analyse commune et d'être un interlocuteur auprès du Ministère de l'ES, qui n'en avait pas.

Vous avez inventé ce concept de « ville universitaire ». Etait-ce l'affirmation d'une spécificité ?

Naturellement, oui. La présence d'étudiants sur son territoire est un atout évident, mais cela génère des besoins spécifiques. Si les villes universitaires traditionnelles avaient eu le temps de se préparer à ce défi, les nouvelles, pour la plupart petites et moyennes, ne l'étaient guère. Dans les dotations de l'État, aucun critère ne permettait de les distinguer. L'une des premières actions de l'AVUF a d'ailleurs été la prise en compte des logements sociaux destinés aux étudiants, dans l'attribution de la DGF. En outre, des villes où des « antennes » avaient été implantées étaient sollicitées, financièrement, dans la plus grande fantaisie. Nous avons essayé d'apporter un peu de clarté et de rigueur, dans le cadre du plan U 2000, lancé par Lionel Jospin et Claude Allègre.
Notre volonté était de participer avec l'État et les universités (et non contre elles) à la correction de la carte universitaire, inadaptée aux besoins immenses de la « massification » (terme barbare, s'il en est). Des tensions apparaissaient ici et là entre les universités-mères et les sites secondaires. Nous nous sommes toujours efforcés de les apaiser car ce qui importait, au-delà des différences de taille et d'ancienneté, c'était l'amélioration globale de l'ES et la valorisation des résultats de la recherche. C'est cette dynamique qui unit les 75 villes adhérant à l'AVUF. Personne ne conteste plus, aujourd'hui, que les villes universitaires aient une identité propre, une vocation à affirmer.

(Suite page 4)

(Suite page 5)

Aujourd'hui, avec l'affirmation de la société de la connaissance, voire des territoires de la connaissance, n'y a-t-il pas une nouvelle approche à faire émerger autour de la co-construction du savoir sur un territoire ?

Évitons de nous payer de mots ! L'exigence de progression et de transmission des connaissances est de tout temps, elle n'a pas été inventée avec la stratégie de Lisbonne dont le bilan est par ailleurs fort modeste. En revanche, ce qui est nouveau, c'est la diversification des publics et le renouvellement des outils, dans un contexte de compétition et de plus grande mobilité. Jusqu'en 1980, le pilotage et le financement de l'ES étaient nationaux. Depuis, les rôles sont plus partagés, même si l'État conserve l'orientation et la régulation de l'ensemble (l'une des ambitions de la loi du 22 juillet 2013 est de le conforter dans sa mission de « stratège »). La territorialisation de l'ES conduit aussi au développement de ses liens avec son milieu environnant.
Par rapport à l'État, le rôle des collectivités locales (régions et villes ou agglomérations) est complémentaire. Il doit tendre d'abord à améliorer les conditions d'intégration et de travail des étudiants dont l'âge moyen ne cesse de s'élever : logement, transports, accès aux équipements publics, etc. Au-delà de ce socle, la faculté de proposer, d'innover, d'expérimenter ne devrait connaître aucune limite, à condition de reposer sur un projet partagé et non imposé. C'est la mobilisation de tous les acteurs institutionnels, mais aussi économiques qui crée cette dynamique territoriale. En ce sens, on peut dire qu'il n'y a pas a priori de territoire condamné, il n'y a, malheureusement, que des territoires abandonnés.

Mais comment les villes moyennes peuvent-elles se situer entre recherche de l'excellence d'un côté et proximité de l'autre ?

C'est le culte excessif des catégories et des classements qui pervertit ce débat. Il faut l'aborder sans céder aux modes ou à la complaisance des mots. L'enseignement supérieur est un ensemble disparate dans lequel chaque maillon doit remplir son office. Il y a quelques universités dont la vocation, en termes de formation et de recherche, est internationale (Paris et une poignée d'autres villes). Leur rayonnement profite à tous, comme le sport de haut niveau profite à tous les clubs. Un plus grand nombre de sites a une attractivité régionale ou inter-régionale, académique ou interacadémique : c'est loin d'être péjoratif. Même en matière de recherche, de jeunes équipes, parfois plus créatives que les grands ensembles, peuvent y éclore et préparer la relève des cerveaux. Enfin, les sites de proximité remplissent une autre fonction, en favorisant la démocratisation et la réussite scolaire qui sont loin d'être achevées. Le nouveau défi est de fédérer les moyens, dans le respect des rôles respectifs de chacun. Comme le dit l'étude d'impact de la nouvelle loi, le but est de constituer, dans notre pays, une trentaine d'ensembles territoriaux embrassant un vaste champ disciplinaire. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, c'était déjà l'ambition des PRES créés en 2006. Personnellement, j'adhère à cet objectif. Mais à deux conditions, l'une de méthode, l'autre de fond. Qu'il s'appuie sur un véritable projet, non sur des effets d'aubaine ou d'optique (le classement de Shanghaï). Qu'il soit assorti d'une allocation équitable des moyens et d'une évaluation rigoureuse des résultats obtenus. Le diable sera dans le respect de ces deux exigences. L'ES est un parcours différencié dans lequel il importe que chacun trouve sa voie, en fonction de ses talents et de son travail, non de son origine sociale ou géographique. Les villes, grandes ou moyennes, peuvent toutes y concourir.

Pour renforcer la relation territoires-universités, les contrats de site et les schémas régionaux ou locaux vous paraissent-ils adaptés ?

Il existait déjà des schémas régionaux ou locaux, avant le vote de la nouvelle loi. Le contrat de site est l'outil privilégié pour encourager le regroupement et la coopération. Je n'ai pas d'avis particulier sur cet instrument. Le législateur s'est contenté de dire que les collectivités y seraient associées. Tout dépendra donc de l'usage, concerté ou technocratique, qui en sera fait. En France, on a hélas trop tendance à faire passer la question de la structure (qui commande ?) avant la question du projet (que faire ensemble ?). Je vous répondrai précisément dans quelques années...

Avec le recul, quel regard portez-vous sur la relation particulière territoire-lieu de savoir et quelles avancées attendez-vous ?

Je pense sincèrement que cette relation s'est améliorée, sous la pression de l'exigence croissante d'insertion professionnelle. Je n'en dirai pas autant de la diffusion des résultats de la recherche et de l'innovation. Il reste beaucoup à faire pour irriguer le tissu des petites et moyennes entreprises. Nous sommes encore au stade du bricolage, en ce domaine. Or, notre avenir économique se jouera là, en grande partie. On ne pourra pas soutenir une recherche publique et privée de haute qualité sans la création de nouvelles richesses. ■

« Si j'avais un dernier souhait à formuler, j'inviterais tous les acteurs de cette relation à se défier des modèles, tant urbains qu'universitaires, car ces derniers sont de médiocre utilité pour préparer l'avenir. Construisons plutôt ce lien sur la confiance et l'imagination. »

Pierre Albertini
Fondateur de l'AVUF

Synthèse du 2° séminaire
Aix-en-Provence 10 & 11 octobre 2013

Aménager la ville universitaire de demain

Sommaire

Page 7 & 8 - Ouverture du colloque, Aménager la ville universitaire de demain.
Lire la suite

Page 9 &10 - Université et stratégies urbaines.
Lire la suite

Page 11 & 12 - Quand universités et collectivités travaillent ensemble
Lire la suite

Page 13 & 14 - Les campus urbains
Lire la suite

Page 15 & 16 - Ville universitaire de demain et évolution du contexte institutionnel
Lire la suite

Page 16 & 17 - La transition énergétique des universités
Lire la suite

Page 18 & 19 - La révolution numérique
Lire la suite

Page 20 - Conclusion
Lire la suite

Aménager la ville **universitaire de demain**

Dans le cadre de son 20ème anniversaire, l'AVUF a conçu un cycle de rencontres thématiques sur le thème « la ville universitaire de demain » à Nantes (14 et 15 juin), Aix-en-Provence (10 octobre) et Paris (10 décembre). A Aix-en-Provence, dans les locaux historiques de l'IEP, premier siège de l'université dans cette ville au XVème siècle, les échanges avaient pour but de préparer les élus, leurs équipes techniques et leurs partenaires du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, à lire la ville universitaire d'aujourd'hui pour préparer et aménager la ville universitaire de demain.

Découverte des **territoires**

Les colloques de l'AVUF sont aussi l'occasion de découvrir des territoires, des cultures, des projets... Après Nantes et la visite de l'Île et ses projets urbains, Aix nous a fait découvrir (ou redécouvrir) de façon originale, dans le cadre de « Marseille-Provence, capitale européenne de la culture », comment le pays aixois a inspiré la peinture du XXème siècle avec l'exposition « Le grand atelier du Midi » de Cézanne, à Matisse au musée Granet. Au nom des participants, merci pour cette belle initiative.

Invité par la Communauté de Pays d'Aix (CASA) et par Sciences Po Aix, les participants ont été accueillis par Marie-Pierre Sicard-Desnuelle, adjoint au Maire chargée du Patrimoine et membre du conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille, et par Christian Duval, Directeur de Sciences Po Aix,.

Marie-Pierre Sicard-Desnuelle est revenue sur l'histoire universitaire mouvementée de Aix-en-Provence depuis le XVème siècle. Ce retour en arrière pour rappeler que si les fondations de cette ancienne université sont toujours occupées par des étudiants et professeurs, ce n'est pas son statut de monument historique qui fait son rayonnement, mais bien l'excellence des formations qui y sont dispensées. L'université est partie prenante de la vie de la ville moderne ; que les réflexions sur l'avenir se fassent toujours dans les mêmes murs qu'au XVème siècle montre l'importance, pour l'un et l'autre de ces institutions, des collaborations et partenariats réciproques.

(Suite page 7)

(Suite de la page 8)

« La mutation de l'université est lancée. Nous devons poursuivre nos efforts car l'université reste une des clés de notre avenir. La manière dont le processus est conduit localement et régionalement est exemplaire.»

Marie-Pierre Sicard-Desnuelle a rappelé pour terminer, que la cellule de réflexion mise en place à la CASA, s'était fixée comme objectif de *« faciliter le cursus des étudiants »* en analysant les différentes politiques comme le logement, les transports etc.

Christian Duval, Directeur de Sciences Po Aix, a également insisté sur la parfaite intégration de l'IEP, *« grande école du sud »*, dans l'histoire et la vie d'Aix en Provence.
*« Les étudiants sont des citoyens à part entière. Leur dynamique, leur intelligence, leur imaginaire doivent irriguer la vie des cités qu'ils animent de leur impétuosité, de leur soif d'apprendre, de leur proximité avec le cœur battant des centres urbains.»*Ils prennent ainsi position, à leur insu, sur les futurs débats d'urbanisme concernant la forme des Campus.

Didier Guillot a ensuite lancé les débats en rappelant le travail effectué par les commissions de l'AVUF depuis deux ans et en particulier, une proposition d'une première classification des campus actuels : campus historique , à l'instar d'Aix en centre ville, campus urbain à l'américaine, fermés mais connectés à la ville (Villeurbanne, Grenoble) et enfin les campus excentrés comme Luminy à Marseille ou encore Bron pour Lyon. Comment, selon leurs caractéristiques, favoriser l'animation interne, le lien avec la ville et donc le dialogue avec les élus locaux ? Comment préparer l'avenir en intégrant les nouveaux enjeux du développement durable et du numérique, telles sont les questions qui ont été abordées au cours de cette journée de séminaire.

Résumé des débats

Un peu plus de 100 personnes ont participé à ces travaux, qui ont commencé par une étude de cas présentés par la Fédération Nationale des Agence d'Urbanisme, puis par 3 acteurs de l'opération campus de Bordeaux. La synthèse de la matinée a permis d'aborder la question des usages et de faire émerger 4 schémas envisageables pour la ville universitaire de demain.

Les travaux se sont poursuivis avec l'analyse des facteurs de rupture, qu'il s'agisse du contexte institutionnel avec l'impératif de mettre en place des modes de coopération intelligents, de la réhabilitation énergétique ou de la révolution numérique, qui laissent planer un grand nombre d'interrogations sur la forme des lieux de transmission du savoir.

A l'issue de ces débats, la Présidente de l'AVUF, Hélène Mandroux – Maire de Montpellier – annonçait l'organisation d'une journée dédiée à l'impact du numérique pour la ville universitaire : journée qui devrait être organisée à Grenoble au 1er semestre 2014. ■

« Les étudiants sont des citoyens à part entière. Leur dynamique, leur intelligence, leur imaginaire doivent irriguer la vie des cités qu'ils animent de leur impétuosité, de leur soif d'apprendre, de leur proximité avec le cœur battant des centres urbains.»

Christian Duval,
Directeur de Sciences Po Aix

Université et **stratégies urbaines**

Brigitte Bariol, déléguée générale de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), a initié les travaux du colloque en présentant le volet urbain de l'étude de la FNAU sur le rôle des collectivités locales dans le paysage universitaire.

Les universités sont aujourd'hui devenues un acteur urbain majeur, dans un contexte marqué notamment par la promulgation de la loi relative aux Libertés et aux Responsabilités des Universités (LRU), la mise en place des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), l'Opération Campus, les Projets Initiatives d'Excellence (IDEX) et la loi Fioraso. Malgré cela, *« les campus sont restés longtemps des îles dans les villes et le rôle des agglomérations dans l'ESR est encore assez méconnu »*, indique Brigitte Bariol. Pourtant, les investissements des collectivités dans le patrimoine universitaire sont loin d'être anecdotiques. A titre d'exemple, la Ville de Paris a investi 900 millions d'euros dont 430 dans le foncier immobilier des universités ; le Grand Lyon et la Communauté urbaine de Bordeaux ont investi 100 millions ; le Grand Nancy, 60 millions (plus 3 millions en fonctionnement par an) et Amiens Métropole, 35 millions, avec le projet citadelle (hors foncier). *« Proportionnellement, il existe une implication très forte des agglomérations moyennes dans ces investissements »*, précise Brigitte Bariol.

Les agglomérations interviennent dans le patrimoine universitaire selon différents modes d'action : la planification, les politiques de déplacement et d'habitat, les schémas de développement universitaire (SDU), le financement des projets (Contrats de projet Etat-Région, Opération Campus) et parfois leur maîtrise d'ouvrage. Il existe différentes échelles en rapport aux enjeux de l'organisation territoriale : l'échelle régionale avec les Schémas Régionaux d'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR), les échelles métropolitaines et d'agglomération avec les SDU ainsi que l'échelle du site avec les Schémas Directeurs Immobiliers et d'Aménagement (SDIA) et les contrats de site. *« La constitution de pôles disciplinaires a transformé l'université en un vrai levier économique pour le développement urbain »*, souligne Brigitte Bariol. *« Cela s'est traduit notamment par l'implantation d'entreprises autour d'une même compétence, le maillage des différents pôles par les transports et l'organisation des cadres de gouvernance entre l'université et les collectivités »*.

L'importance des transports

Parmi les leviers importants qui impactent la réflexion sur l'organisation territoriale des universités, l'étude met en avant le développement des transports en commun comme un élément clef. Il s'agit notamment de prendre en compte les usages étudiants, de leur permettre de les emprunter pour se déplacer grâce à des tarifications spéciales, mais aussi de favoriser les modes de transports doux comme cela a été le cas à Lyon en tenant compte du déploiement des « Vélove » sur l'agglomération, et des futures lignes de métro et tramway dans l'élaboration du « SDU du Grand Lyon ». L'organisation et le maillage des sites universitaires sont l'héritage de l'organisation spatiale des sites. Parmi les exemples d'implication de collectivités locales présentées dans l'étude de la FNAU, celui de la Région Rhône Alpes fait figure de pionnier dans le domaine du SRESR. Le campus de Saint-Etienne comporte différents pôles universitaires et leurs prises en compte dans l'évolution du maillage des transports permet de les relier facilement entre eux.

(Suite page 9)

Le logement étudiant **au cœur des politiques de la ville**

En matière de logement étudiant, l'étude présentée par Brigitte Bariol indique que les stratégies sont différentes selon les territoires. Certains ont en effet une offre sociale avec une implication forte de la collectivité et d'autres laissent opérer le marché privé et la défiscalisation. Il y a donc une gouvernance à organiser entre les collectivités, les CROUS, les universités et les différents acteurs du logement. L'enjeu est notamment de connaître les besoins des étudiants et de savoir s'ils correspondent à l'offre, différente selon les territoires. L'étude insiste aussi sur la nécessité d'inscrire le logement étudiant dans les politiques locales de l'habitat (PLH) et les aides à la personne. Ainsi, à Lyon, l'objectif du SDU est la construction de 1000 logements par an dont 30% de sociaux.

(Suite de la page 10)

Autre exemple : le campus de Marseille, un site multipolaire dispersé dans la ville. *« L'enjeu pour ce campus est de relier au centre les sites situés en périphérie »*, indique Brigitte Bariol. L'étude montre aussi l'exemple de l'immense campus de Rangueil à Toulouse qui possède la surface totale d'une ville moyenne. Il y a vingt ans, l'université avait refusé une desserte du métro au cœur du site, aujourd'hui elle la demande. *« C'est au moment de la création de l'Agglomération urbaine de Toulouse que les choses ont beaucoup évolué. Cela a permis une approche métropolitaine »*, précise Brigitte Bariol.

Des campus durables

« Les enjeux actuels des campus rejoignent ceux des villes, notamment en ce qui concerne le développement durable », indique Brigitte Bariol. Il s'agit de mener une réflexion concertée sur les questions de transition énergétique, de spécificité ou de mixité, d'ouverture et de sécurité, d'adaptabilité des espaces à des usages évolutifs, de densification, de révolution numérique... Pour cela, il convient d'organiser des maîtrises d'ouvrage et des montages opérationnels soutenables, notamment par le biais des Partenariats Public-Privé (PPP), des Maîtrises d'Ouvrage Publiques (MOP), des Sections Régionales Interministérielles d'Action sociale (SRIA), ainsi que des marchés de prestations de Conceptions, Réalisation et d'Exploitation ou de Maintenance (CREM).

Parmi les exemples de campus durables présentés dans l'étude de la FNAU, *« La Citadelle à Amiens est un projet intéressant de reconversion »*, note Brigitte Bariol. *« En effet, cette friche militaire abritera en 2015 l'université de Picardie, pouvant accueillir 8000 étudiants sur 18 hectares.»* L'agglomération sera maître d'ouvrage et elle prévoit sur le site des commerces et des espaces publics ouverts également aux habitants de la ville. Par ailleurs, *« le pôle transdisciplinaire de Nancy Artem est un véritable pari d'attractivité »*, souligne Brigitte Bariol. En effet, il rassemble trois grandes écoles pour favoriser l'innovation entre des disciplines différentes et créer un nouveau quartier créatif en frange du centre ville. Une « rue intérieure » traverse le site et articule les espaces universitaires avec ceux de la Ville.

Lors du débat qui a suivi la présentation de l'étude par Brigitte Bariol, Daniel Grande, chef de projet Développement durable à la Caisse des Dépôts et consignations, est intervenu pour insister sur le fait qu'un Schéma Directeur Immobilier devait être considéré par les universités *« avant tout comme un processus »*. Il a rappelé également que ces schémas directeurs ne sont pas familiers dans le milieu universitaire. *« Les plus anciens ne prenaient pas assez en compte les questions énergétiques »*, a-t-il précisé. Par ailleurs, Jean-Yves Larney de Strasbourg a demandé comment les universités pouvaient s'y prendre pour faire accepter aux collectivités locales la nécessité de déménager leurs structures et donc d'abandonner du patrimoine. *« L'un des objectifs des schémas universitaires est d'anticiper sur le long terme les investissements d'avenir »,* lui a répondu Brigitte Bariol. Faustin Aissi de Lille, a de son côté évoqué Lille Métropole et le déplacement de l'IEP vers le centre ville ainsi que le nouveau site universitaire à Roubaix. *« La communauté urbaine, la Région et l'État doivent absolument être impliqués dans ce type de projets »*, a-t-il souligné. Didier Guillot, adjoint au Maire de Paris, a terminé le débat en rappelant également la complexité de la question du logement étudiant, *« notamment parce qu'il n'existe pas d'interlocuteur unique sur ce sujet »*. ■

Bordeaux / schéma directeur du site Talence Pessac Gradigan (source Aurba/ UBx).

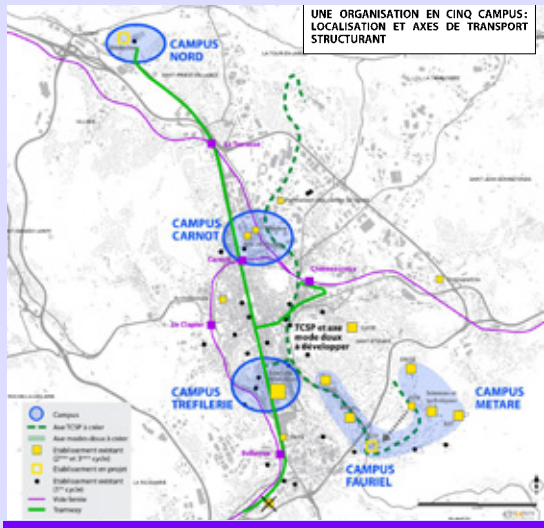

Métropole Campus St-Etienne (Epures)

Info + Télécharger l'étude : www.fnau.org

Quand universités et collectivités **travaillent ensemble**

Cette table ronde a permis de présenter l'Opération Campus de Bordeaux par son directeur Jérôme Goze, ainsi que l'exemple de Pessac par Christophe Piette, directeur de l'aménagement urbain de la Ville et donner le point de vue de Laurent Poulon, directeur général adjoint de DV construction, entreprise partenaire du projet.

L'Opération Campus de Bordeaux est un événement majeur qui a fait beaucoup évoluer les relations entre la Ville et les universités. En effet, celles-ci ont collaboré de façon étroite sur ce projet qui associe les communes de Bordeaux, Gradignan, Pessac, Talence et qui s'inscrit parmi les grands programmes nationaux. Lancé en 2007, il associe 4 universités et 3 grandes écoles de Bordeaux, soit 62 000 étudiants et 3 300 enseignants chercheurs sur 260 hectares, pour un budget de 600 millions d'euros par an. Au 1er janvier 2014, 3 universités sur 4 fusionneront *« pour une meilleure lisibilité à l'international et une économie d'échelle »*, indique Jérôme Goze. Ce projet a reçu une dotation de l'État de 475 millions d'euros, des subventions de la Région Aquitaine jusqu'à 200 millions d'euros, ainsi que deux fois 50 millions d'euros de la part de la Communauté Urbaine. La Caisse des dépôts et consignations est quant à elle actionnaire, investisseur et prêteur sur le long terme. L'Opération Campus a ainsi permis de mettre en commun les compétences respectives des universités et des villes, qui auparavant s'ignoraient. *« L'ingénierie de réalisation n'est pas forcément une habitude dans les universités »*, note Jérôme Goze. *« Mais ensemble, nous avons travaillé dans un objectif de rationalisation, avec beaucoup de réhabilitations.»*

Ville & campus, le campus

Le campus de Pessac est un exemple particulièrement réussi de collaboration entre la Ville et l'Université. La population du campus est aussi importante que celle de la Ville, soit 60 000 habitants. *« Avant, il n'y avait rien autour du campus »*, indique Christophe Piette. Sept stations de tramway traversent aujourd'hui le campus et les équipements urbains sont harmonieusement répartis dans la ville et sur le territoire du campus. On trouve des deux côtés de la limite administrative des logements étudiants, ainsi que des espaces verts et des services publics tels que des écoles, des crèches et des hôpitaux. En revanche, il n'y a pas de commerce dans le campus. Ceci dit, le centre commercial est très utilisé par les étudiants. *« Aujourd'hui, le Campus est dans la Ville et la Ville est dans le Campus »*, résume Christophe Piette. Ainsi, l'exemple de Pessac nous montre que la limite administrative entre l'Université et la Ville n'est plus une frontière dès lors que l'on s'intéresse aux usages et aux fonctionnalités des espaces, des équipements et des constructions.

Pessac et Mérignac représentent 70% de l'activité économique de l'agglomération et DV construction est le maître d'œuvre titulaire du contrat de partenariat sous la forme d'un contrat de conception/réalisation/maintenance, dans le cadre de l'Opération Campus. Laurent Poulon, directeur général adjoint de DV construction, explique l'intérêt pour son entreprise de se rapprocher, voir de s'immerger dans le milieu universitaire : *« Nos contrats se complexifient et nous avons besoin de compétences locales en jurisme, finance et en urbanisme.»*

(Suite page 11)

(Suite de la page 12)

« Être proche des pôles d'innovation et participer au développement de la formation de la population du territoire où l'entreprise est implantée, sont des besoins pour faire évoluer notre groupe », explique Laurent Poulon.

L'opération Campus en débat

Nicole Chaumont, l'adjointe au Maire de Brives, est intervenue dans le débat qui a suivi la table ronde pour évoquer le plan Etat-Région et rappeler que c'est grâce à lui que le nouveau campus de Brives avait vu le jour. Il a ainsi permis une reconnaissance par la Ville, des établissements disséminés sur le territoire.

Pierre Fabre, de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a demandé sur combien de temps était financé le projet Opération Campus. Jérôme Goze a répondu en évoquant le rôle essentiel de prêteur de la Caisse des dépôts et consignations, sur 25 ou 30 ans : *« s'il n'y avait pas de prêteur, il n'y aurait pas de projet »*. Enfin, il a rappelé qu'il reste encore des questions concernant les rôles à jouer entre les collectivités et les universités. *« N'oublions pas que le propriétaire des espaces universitaires est toujours l'État »*, a-t-il ajouté. ■

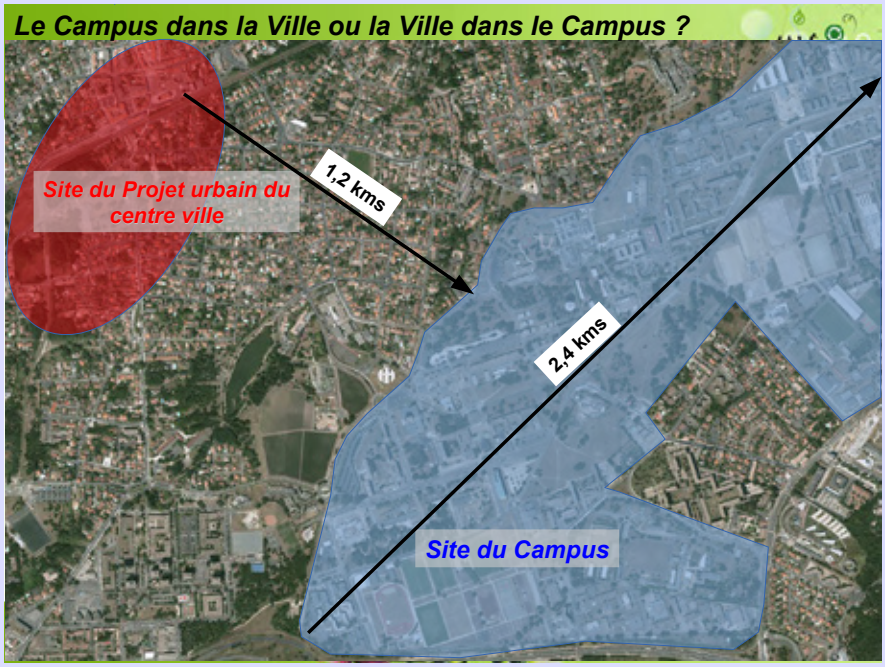

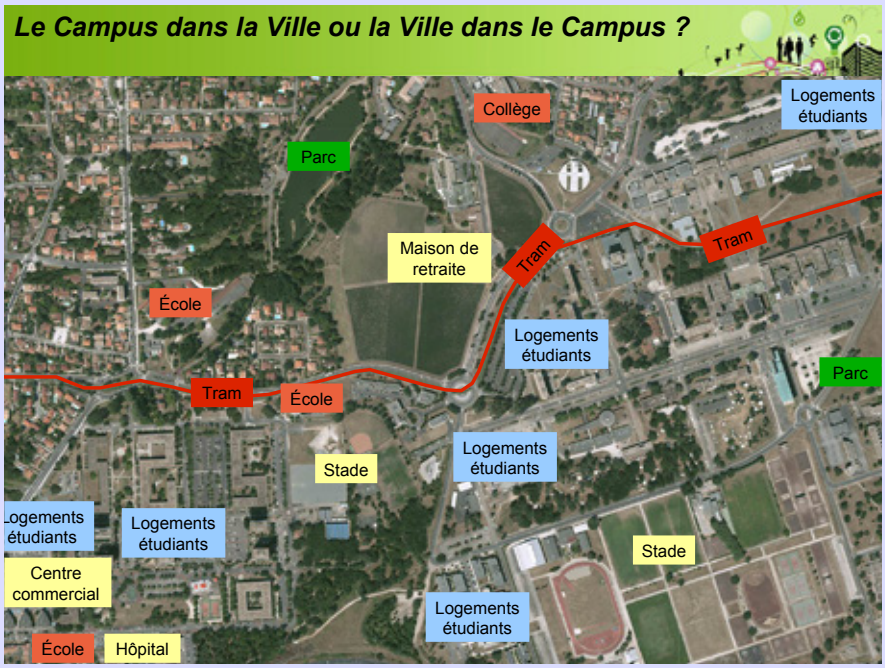

Les campus **urbains**

Bertrand Vallet, sociologue au Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), a ouvert le débat en présentant le PUCA, puis en menant une réflexion sur la notion de « campus urbains ».

Le PUCA porte un intérêt particulier aux enjeux territoriaux des universités, notamment à travers ses séminaires et études. Bertrand Vallet a ainsi présenté lors du colloque, les points principaux du rapport sur l'aménagement des sites universitaires du PUCA, rédigé par Eric-Daniel Lacombe. Cette investigation souligne que le campus est un « acteur urbain » et qu'il représente un véritable élément d'attractivité dans la compétition entre les villes. Malgré cela, *« le campus est encore souvent considéré comme un élément perturbateur des équipements urbains »*, note Bertrand Vallet. Parmi les points à améliorer dans l'urbanisme universitaire, il indique également qu'*« il existe une trop faible prise en compte des usages réels des étudiants dans les modes de conception, avec des lieux sans liens entre eux».* Par ailleurs, Bertrand Vallet précise que la population des étudiants est la plus mobile de France, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur rapport à la ville universitaire. *« Souvent, ils ne résident dans la ville du campus que jusqu'au vendredi soir »*, explique-t-il. *« Elle n'est donc pour eux qu'un lieu de passage avec des parcours réguliers, sans chemins de traverse et sans fréquentation des lieux culturels.»*

Urbanisme universitaire

Julien Langé, urbaniste, a présenté sa réflexion sur les tendances de l'urbanisme universitaire classifiées en 4 catégories : les « universités gazeuses », les « universités technopôles habitées », modèle le plus recherché aujourd'hui, les « universités souples » avec des espaces fonctionnels aux usages souples et les « universités-villes » ou « villes-universités », où le Président de l'Université serait aussi le Maire de la ville. (Voir contribution dans ce numéro).

Jérôme Goze, directeur de l'Opération Campus à l'université de Bordeaux, a ouvert le débat suivant en évoquant la féminisation de la population étudiante, un phénomène à prendre en compte dans l'urbanisme universitaire. *« On s'est par exemple penché sur la perception des étudiantes de l'éclairage public sur le trajet entre le tramway et le campus, dans le but de créer des espaces adaptés à tous et à toutes.»*

Anise Turpin-Hervé, de la communauté de l'agglomération Rennes Métropole est intervenue quant à elle pour indiquer que l'absence de vie commerçante près des campus s'expliquait notamment par la saisonnalité des universités fermées de mai à octobre. Elle a posé également la question de la possibilité de mutualisation des équipements entre les villes et les universités.

Catherine Pouyet, Présidente du conseil de l'agglomération grenobloise, a demandé pour sa part si l'AVUF s'intéressait aux usagers, c'est-à-dire aux étudiants, lors des concertations sur les projets. François Rio, délégué général de l'AVUF, a répondu en proposant de créer *« une commission usages »* à l'AVUF pour rappeler aux élus cette dimension essentielle.

(Suite page 13)

(Suite de la page 14)

Nicolas Delesque, a rappelé sur ce point la *« nécessité de ne pas se limiter au collage d'affichettes, mais de développer la concertation tout au long des étapes du projet, de la programmation jusqu'à la fin »*.

Pour Jérôme Goze, l'intérêt des étudiants lors de la concertation dépend de la taille du projet : *« S'il est petit, les étudiants s'y intéressent mais si c'est un projet sur 200 hectares, non »*. Il a également rappelé le rôle clef de Facebook et de Twitter comme outils de communication efficaces auprès d'eux. ■

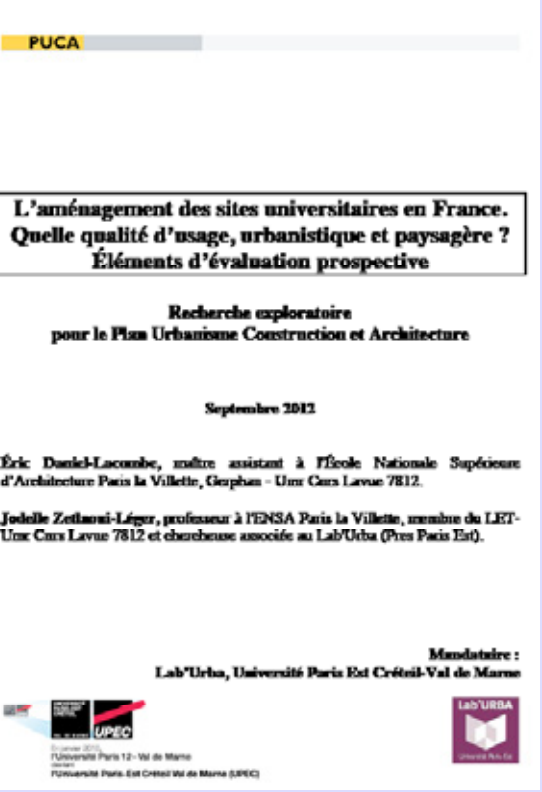
PUCA

L'aménagement des sites universitaires en France. Quelle qualité d'usage, urbanistique et paysagère ? Éléments d'évaluation prospective

Recherche exploratoire pour le Plan Urbanisme Construction et Architecture

Septembre 2012

Éric Daniel-Lacombe, maître assistant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris la Villette, Gerphau - Umr Cnrs Lavue 7812.

Jodelle Zetlaoui-Léger, professeur à l'ENSA Paris la Villette, membre du LET-Umr Cnrs Lavue 7812 et chercheuse associée au Lab'Urba (Pres Paris Est).

Mandataire : Lab'Urba, Université Paris Est Créteil-Val de Marne

UPEC

Lab'URBA

Info +

Télécharger le rapport de Eric Daniel Lacombe et Jodelle Zetlaoui sur *« l'aménagement des sites universitaires en France »*, et d'autres issus du séminaire *« Université et Territoire »*

http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/activites/actions_ens_recherche.htm

Bilan et **perspectives**

Dans son allocution, Hélène Mandroux a rappelé l'historique du mouvement des populations des centres-villes vers les périphéries, y compris pour les étudiants qui à l'époque « dérangeaient » au cœur de la ville.

« On a plus tard créé les quartiers en rénovation urbaine et aujourd'hui, on pense qu'il faut redensifier les centres-villes », indique-t-elle. *« Les campus construits ex nihilo à l'extérieur de la ville doivent revenir au centre »*. Cette migration des populations étudiantes concerne toutes les villes. Selon Hélène Mandroux, être au cœur de la Ville est important pour rapprocher le milieu universitaire de celui de l'entreprise ainsi que de tous les citoyens urbains. *« Depuis que je suis Maire, je répète constamment « Mettez-moi de l'humain dans l'urbain ». Plus que jamais, nous avons besoin d'un urbanisme ouvert et dilaté.»*

Parmi les nouvelles tendances universitaires, elle a indiqué l'importance de la création des MOOC - massive open online courses- qui permettent de rallier des étudiants du monde entier à une université grâce à Internet et d'aller peut-être un jour *« vers la fin des amphithéâtres »*. Elle a en outre précisé à ce sujet que le premier MOOC à Montpellier serait lancé en janvier 2014. Enfin, Hèlène Mandroux a terminé son allocution en évoquant le plan de connexion des pôles universitaires à Montpellier et en précisant que les étudiants utilisaient aujourd'hui massivement le vélo et le tramway ou tout simplement la marche à pied pour se rendre à l'Université. ■

Recherche **villes et universités**

Meriam Chaab, doctorante à l'université de Lille 1, rédige une thèse soutenue par le PUCA en lien avec la Conférence des Présidents d'Université (CPU), La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile-de-France.

Elle dresse une typologie des relations entre universités et villes qui se divise en *« zone universitaire urbaine »*, *« université péri centrale »* et *«université suburbaine »*. Dans la zone universitaire urbaine, les implantations sont proches de la ville, mais on note une carence de services urbains de proximité. *« Le manque d'animation le soir est caractéristique de ce type de campus »*, explique Meriam Chaab. Les universités péri centrales sont quant à elles situées dans des zones enclavées et dévalorisées. *« La plupart du temps, les étudiants de ces campus n'habitent pas dans cette zone isolée du centre ville et sans espaces communs prévus pour eux »*, indique Meriam Chaab. Enfin, l'université suburbaine ou *« Campus à la française »* avec un ensemble d'implantations possède l'avantage de bénéficier de services de la vie étudiante à proximité, dans une réserve foncière importante et à bas coût. *« Mais le campus reste isolé en raison du manque de développement des transports et la relation Université/Ville est pratiquement inexistante.»*■

Ville universitaire de demain et **évolution du contexte institutionnel**

Bernard Pouyet, président honoraire d'université, a animé la table ronde autour de l'évolution des lois concernant l'aménagement territorial des universités. Les participants étaient Marie-Hélène Granier-Fauquert, directrice du Pôle de contractualisation et de financement des établissements en formation et de recherche au MESR, Bernard Morel, vice-président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, au titre de l'Association des Régions de France (ARF) et Bernard Saint-Girons, au titre de la Conférence des Présidents d'Université (CPU).

Marie-Hélène Granier-Fauquert a initié sa présentation en évoquant d'emblée la *« capacité de transformation de la communauté universitaire »*. Elle a notamment souligné que la réaffirmation de l'autonomie des établissements était *« la seule bonne formule au niveau international »*. Selon elle, la réaffirmation de l'autonomie des établissements (dans la dernière loi ESR) ne doit pas *« empêcher la recherche d'une meilleure complémentarité sur un territoire »*. Ce travail en commun des établissements d'un même territoire doit définir *« la vision partagée à 10 ans »*, en terme d'attractivité et de lisibilité de l'offre de formation/recherche pour les populations concernées.

Les 300 établissements d'ESR dont 200 sous tutelle du Ministère du Supérieur *« doivent absolument travailler ensemble sur leurs atouts communs pour appréhender les opportunités à venir »* et aller ainsi vers des contrats de site dont deux premières préfigurations viennent d'être signées. Elle a terminé sa présentation en définissant le contrat de site comme *« un contrat unique à l'échelle académique ou régionale, qui demande aux acteurs de mieux s'organiser au niveau institutionnel et de réfléchir à leurs spécialisations à plus long terme »*.

Par ailleurs, dans les échanges qui ont suivis, Marie-Hélène Granier-Fauquert est revenue sur les nouvelles orientations immobilières du MESR privilégiant la rationalisation des surfaces plutôt que la construction de nouveaux bâtiments. Il ne s'agit pas uniquement d'économie, mais aussi de la recherche d'une meilleure relation aux usages étudiants tout en intégrant de nouveaux besoins dans la vie de campus, comme la présence du numérique.

Bernard Morel a souhaité en introduction attirer l'attention des participants sur la difficulté pour les régions, dans un calendrier très contraints, de mettre en cohérence les différents schémas ou contrats régionaux : contrat de site de la nouvelle loi, stratégie régionale de l'innovation pour les fonds FEDER, les schémas de développement économique et enfin les relations nouvelles à tisser avec l'arrivée des nouvelles Métropoles.

Trouver la cohérence régionale entre formation/recherche, innovation et développement économique, tout en définissant les nouvelles relations entre de nouveaux acteurs territoriaux, tel est le défi que doivent résoudre les régions dans les deux mois à venir.

Bernard Morel a dans un second temps, insisté sur l'importance de la stratégie régionale d'innovation (SRI) et son incidence dans la collaboration future avec les universités et en particulier dans les financements de thèses. *« Elle est essentielle car c'est la base de la négociation pour le programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (FEDER), soit 25% du budget »*. L'Europe obligeant à *« une spécialisation intelligente »*, des choix devront être opérés pour les actes stratégiques, en sachant que la prise en compte de la révolution numérique dans les projets sera essentielle.

(Suite page 15)

(Suite de la page 16)

« Le contrat de projet est lié à une stratégie de développement économique qui sera définitive », a-t-il indiqué. Se pose alors, d'après lui, la question de la stratégie des régions comme par exemple *« lorsqu'il faut consulter, comme en PACA, 17 collectivités locales, concernées par la présences d'ESR, avant de prendre une décision »*. Bernard Morel a terminé son intervention en évoquant le concept de « chef de file » qu'il juge fondamental et a rappelé dans la discussion que *« la vie étudiante »* ne devra pas être oubliée car elle est au cœur de la relation ESR collectivités – territoriales ; et d'autre part, que les régions devront *« apprendre à dire non »* aux universités quand les choix auront été arrêtés.

Logique de site et méthode

Bernard Saint-Girons a de son côté commencé par rappeler certaines grandes évolutions du contexte institutionnel, notamment la loi Fioraso du 22 juillet 2013 *« qui réaffirme l'autonomie des universités en même temps qu'elle l'inscrit dans une logique de site et renforce les liens entre les établissements d'ESR»*. La notion de site *« incite à une approche globale incluant simultanément l'immobilier dédié à la recherche et à la formation mais aussi à la vie étudiante, dans une approche de campus »*, a-t-il précisé. Cette notion invite aussi, d'après Bernard Saint-Girons, à « la mutualisation », dans un contexte marqué par les contraintes pesant sur la dépense publique. *« Elle requiert de l'État qu'il s'organise avec méthode pour parvenir à une unité d'orientation malgré l'éparpillement des tutelles.»*

Elle requiert aussi du législateur qu'il définisse les compétences des différents niveaux territoriaux *« avec suffisamment de précision pour que chacun sache ce qu'il est légitime de faire sans pour autant corseter le dialogue local »*. La référence au site pose aussi la question de la refonte de la contractualisation avec l'État et de la place que les collectivités territoriales doivent y prendre dans un processus à maîtriser, *« d'autant que sa cohérence est aussi à assurer avec d'autres documents d'orientation (CPER, FEDER) »*. En outre, Bernard Saint Girons a rappelé que l'Université était un facteur de compétitivité des territoires au niveau international. *« C'est bien alors de fertilisation croisée qu'il s'agit entre l'Université et les acteurs des territoires »* a-t-il conclu. ■

La transition énergétique **des universités**

Cette table ronde a permis de faire le point sur la réhabilitation énergétique des universités avec Daniel Grande, Chef de projet développement durable à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Marie-Gabrielle Méry, Responsable du Pôle homme-bâtiment et efficacité énergétique du réseau Fondaterra et enfin, Jean-François Vaillant, Directeur de l'aménagement durable de l'université de Grenoble, au titre de l'Association des Responsables Techniques de l'Immobilier et de l'Enseignement Supérieur (ARTIES).

« Accélérer la transition vers des campus durables et mettre en place les labels correspondants » : c'est l'un des grands objectifs de la feuille de route du gouvernement, élaborée à l'issue de la Conférence environnementale de 2013. Pour cela, l'État s'appuiera sur les nouveaux outils prévus par la convention « Campus d'avenir » signée entre le MESR et la CDC pour l'horizon 2020.

La réhabilitation énergétique doit être un levier de la rénovation des campus et de la gestion durable du patrimoine. Grâce à elle, l'Enseignement supérieur deviendra un secteur test de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, et la prise de conscience des usagers sera renforcée.

Un premier diagnostic du patrimoine ESR a déjà été fait. Il met en évidence le mauvais, voire très mauvais état d'un tiers des surfaces, insuffisamment entretenues.

(Suite page 16)

(Suite de la page 17)

En outre, de nombreuses constatations de non-conformité ont été faites : équipements obsolètes, problèmes d'accessibilité et d'adaptation aux usages actuels. Pour répondre à cette situation et entamer la transition énergétique des universités, il est important d'adopter une approche globale, selon Daniel Grande. *« La notion de bien-être doit être réintroduite dans le système économique des campus, comme à Copenhague, Barcelone ou Séville.»*

De son côté, Jean-François Vaillant souligne aussi qu'il s'agit d'une problématique « qualitative plutôt que quantitative ». Face au diagnostic actuel de performance énergétique des bâtiments universitaires, il invoque *« la capacité de réhabilitation des universités, qui représente 1% de son patrimoine »*. Pour l'optimisation du parc, il suggère de recentrer sur des sites de dimension minimale, afin de mutualiser les équipements. En outre, il indique qu'il est possible *« d'obtenir 20% d'économie, simplement en encourageant les usagers à changer leurs comportements »*. Les partenariats avec les collectivités sont très importants selon lui car les villes partagent ainsi leur expertise et l'ingénierie technique nécessaire pour concilier performance énergétique et qualité architecturale. *« A l'horizon 2020, l'objectif est de réduire de 38% la consommation énergétique »*, indique-t-il. En ce qui concerne les déplacements, Jean-François Vaillant cite en exemple le campus de Grenoble de 30 000 étudiants : *« Les objectifs du Plan local de déplacements ont été atteints avec 3 lignes de tramway construites ainsi que des lignes de bus. Le trafic universitaire représente 20% des déplacements de l'agglomération »*.

Solutions d'avenir

Fondaterra est un « think tank » ou « incubateur de projets innovants » pour les questions au croisement du développement durable et du territoire. Dans le cadre d'un partenariat avec la CPU et la CDC, elle a élaboré un programme d'actions pour les campus. *« La première chose à faire était un état des lieux, car seuls 4 réseaux de chaleur des établissements universitaires étaient recensés »*, indique Marie-Gabrielle Mery. Les réseaux de chaleur permettent de réduire la dépendance énergétique en restant sur une énergie locale. Grâce aux éléments recensés par l'enquête de Fondaterra, 46 réseaux de chaleur dédiés de l'ESR ont été recensés. Ils sont alimentés par 4% d'énergies renouvelables et de récupération (En R&R) et représentent une consommation équivalente à 31 000 logements. A titre de comparaison, au niveau national, il existe 458 réseaux de chaleur et 44% des réseaux utilisent au moins une source d'En R&R. *« Pour améliorer la situation, il faut travailler sur la densification et se projeter dans le temps en réalisant un schéma directeur des réseaux de chaleur »*, préconise Marie-Gabrielle Mery. *« Il est indispensable de travailler avec le territoire »*, ajoute-t-elle.

C'est tout l'enjeu de la convention Campus d'Avenir qui prévoit notamment l'accompagnement des sites pionniers pour le montage des études, la recherche de fonds européens et de partenariat. Ainsi, l'amorçage du rattrapage de la performance énergétique est chiffré à 52 millions d'euros, financés par le MESR, la CDC, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le FEDER et la Banque européenne d'investissement (BEI). Ainsi, à l'horizon 2020, c'est la compétitivité de l'ensemble des universités et la qualité du cadre de vie de tous les établissements qui seront sensiblement améliorées grâce à la transition énergétique.■

Les **experts**

Artiès, association loi 1901 créée en 1992, regroupe les directeurs de patrimoine et les cadres dans les fonctions traitant de l'immobilier, de plus de 95% des établissements universitaires français (Universités, INSA, Ecoles Centrales...) sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'association a pour objet de promouvoir et diffuser entre ses 250 membres, les connaissances techniques et administratives liées à la construction, à l'exploitation et à la maintenance du patrimoine immobilier de l'Enseignement supérieur, qui représente le gros patrimoine immobilier de l'État avec plus de 18 millions de m2 de surfaces de planchers. ■

Info +
http://www.arties.eu

Fondaterra : Les réseaux de chaleur

Dans la continuité de son programme d'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique des campus de l'enseignement supérieur et de recherche, Fondaterra a conduit cette année deux études avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations et en partenariat avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de Recherche, la CPU et la CGE. La première étude porte sur les enjeux que représentent les réseaux de chaleur dédiés en présence dans l'ESR, les évolutions possibles et les opportunités qu'ils offrent pour la transition énergétique des campus et des territoires ■

Info +
http://www.fondaterra.com

La révolution **numérique**

L'objectif de cette dernière table ronde était de poser quelques premières pierres d'un débat qui fait couler beaucoup d'encre mais dont les tenants et les aboutissants ne sont pas toujours partagés : l'arrivée du numérique dans la sphère éducative.

Dans un colloque plutôt consacré au « hard », l'aménagement, les bâtiments, la réhabilitation etc., parlé du virtuel était un petit défi. Plutôt réussi comme première approche, les intervenants ont joué le jeu de l'ouverture des possibles plutôt qu'une recherche de modèle ou de définition : en somme, un prochain séminaire sera consacré entièrement à cette problématique.

Florence Durand-Tornare, Déléguée générale de l'association « villes Internet » a tout d'abord expliqué le sens de la démarche de l'association et le fonctionnement du Label du même nom, qui visent à reconnaître et valoriser les actions des collectivités territoriales dans le sens d'une démocratisation de l'usage des TIC et d'une utilisation citoyenne.

Elle a ensuite appelé les participants à réfléchir sur le rapport entre numérique et territoire, et rappeler qu'au delà des représentations du virtuel déterritorialisé, le numérique est un acteur de développement local « physique » avec l'installation de matériel et les DATA center par exemple, mais aussi « sensoriel » avec les nombreux services qui ont pu se développer. L'accès à l'information de services, logements, emplois, et connaissances, modifie le rapport au territoire et pose de nouvelles questions sur les inégalités ainsi créées entre les territoires, connectés ou pas et entre les populations, qui ont accès à la connaissance ou pas.

Le passage au numérique est en train de se produire, nous rappelle Florence Durand-Tornare ; il s'agit maintenant de répondre aux questions « pédagogiques, organisationnelles et communicationnelles » que cela pose.

Concernant les universités, la culture et l'usage du numérique va modifier les lieux d'enseignement. Les questions de l'accessibilité des lieux, de leurs modularités et de leurs plasticités, et plus concrètement de l'existence de « tiers lieux » au sein même des universités (ni lieu privé, ni lieu de travail, mais permettant le plein exercice du numérique) sont posées.

Ces approches de la question du numérique, globale pour le lien avec un territoire, et plus thématique concernant l'enseignement, doivent nous aider à répondre à une dernière question : *« Quand les universités seront elles la source de la connaissance, pas seulement pour ses étudiants, mais pour tous les citoyens d'un territoire ? ».*

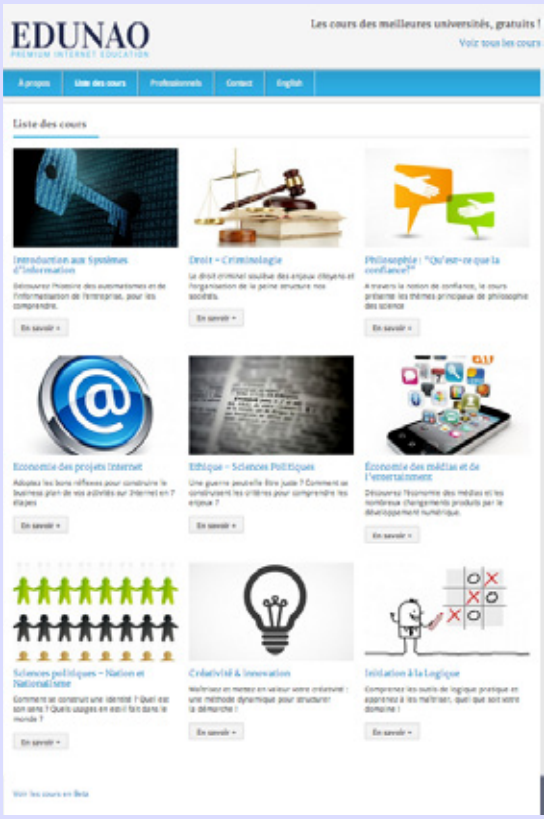

(Suite page 18)

(Suite de la page 19)

Cyril Bedel, fondateur de EDUNAO, 1er site internet européen de diffusion gratuite de savoir académique, comme il le définit, a proposé aux participants une première approche de ce qu'est un MOOC. Un portail, une technologie, une économie et des usagers, un projet de MOOC ce n'est pas uniquement des cours sur internet. Cela sous entend aussi une approche différenciée et nouvelle du savoir, des pratiques d'enseignement et d'apprentissage faisant la place au travail collaboratif, à des évaluations croisées entre pairs, un engagement individuel dans l'organisation de son travail mais aussi un processus de certification reconnu au delà de l'établissement.

Après la présentation de quelques MOOC américains, - Coursera, Udacity, edX ou la Khan Académy, et les premiers MOOC européens – Iversity, Open HPI, UNED ou le très récent FUN (France Université Numérique) lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, Cyril Bedel a esquissé les changements fondamentaux que l'émergence des MOOC peuvent engendrés dans nos systèmes d'enseignement.

Ces changements, de part l'ouverture, la concurrence etc., se produira par les usages, prédit-il et dans l'appréciation par les usagers de la réponse à leurs attentes, en terme de contenu, mais aussi de l' « agilité » proposée.

L'étudiant devient réellement au centre des usages d'enseignement et l'Université, un satellite parmi d'autres de la Galaxie de la connaissance. Cette nouvelle posture ne manquera pas de produire des « nouveaux étudiants », avec des usages différents mettant plus en jeux l'usage du savoir, l'ouverture et la confrontation à l'extérieur, à la vie, un usage plus collaboratif.

« Est ce que l'arrivée de ces nouveaux étudiants va entraîner l'émergence d'une nouvelle Université ? »

Didier Guillot, adjoint au Maire de Paris, qui était appelé à réagir au propos des deux intervenants, a fait part de sa propre expérience. En premier lieu, sur la question territoire et numérique, il a expliqué comment l'aspect « ouvert » ou « sans frontière » du numérique peut perturber le fonctionnement administratif des politiques publiques. Un service en ligne, mis en place par une collectivité, peut aussi être bénéfique à des citoyens extérieurs voir même majoritairement hors des limites du territoire. Cela pose l'adéquation entre le projet, son financement sur des subventions territorialisées et l'usage qui en est fait. Plus généralement, le numérique n'est pas déterritorialisé, mais induit sa propre territorialisation sans tenir compte des frontières administratives. Cela est d'autant plus important dans le cas des services étudiants qui s'adressent à une population mobile et se partagent entre territoire de vie et appartenance à un territoire d'étude.

Concernant les MOOC et l'arrivée de ce type d'enseignement, Didier Guillot regrette que les cours en ligne en langue française soient inexistants aujourd'hui. Par ailleurs, le numérique est aussi un moyen de rentrer dans les lieux et diffuser plus largement les savoirs, citant l'exemple des réflexions en cours pour des nouvelles salles de resto U qui pourront alternativement servir à la restauration et de salle de travail connectée. Enfin, il rappelle que les MOOC peuvent aussi être un outil de la formation, tout au long de la vie, qui a tant de mal à exister en France, et faciliter ainsi une diffusion massive des formations. ■

Info +

http://www.edunao.com

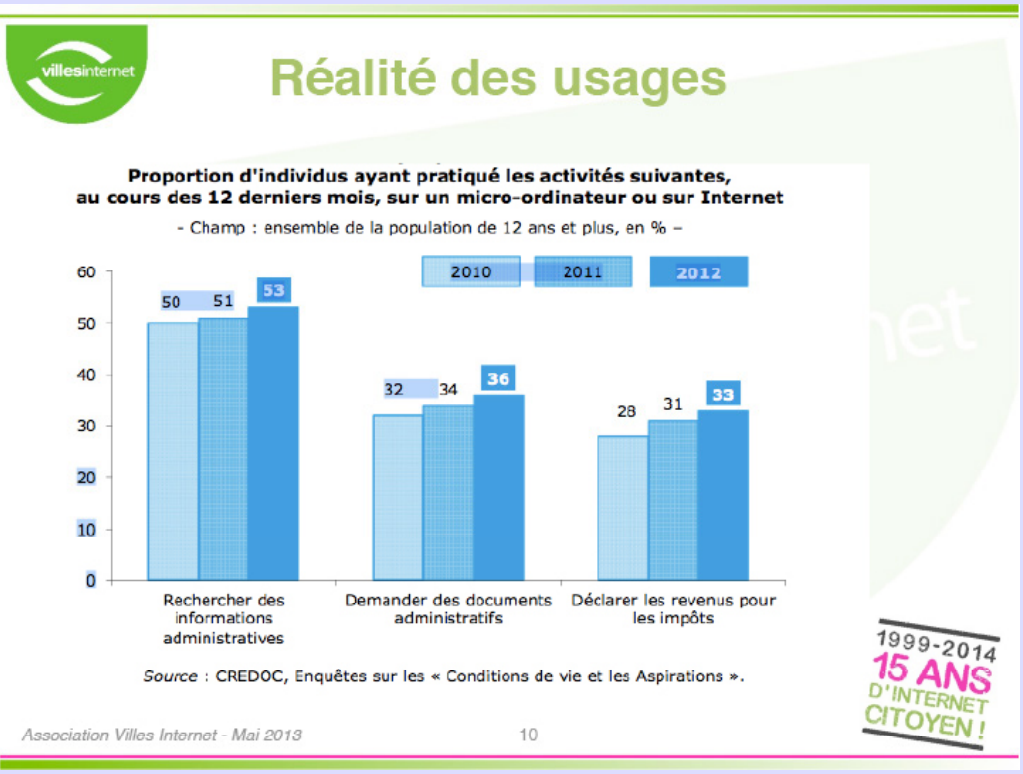

En **conclusion**

En guise de conclusion, Bernard Pouyet a proposé aux participants de revenir sur les différents débats, en les résumant par une idée forte à retenir, tout en essayant d'illustrer ainsi la progression des relations entre universités et territoires.

Partant de l'histoire des rapports entre l'université et la ville d'Aix, brillamment exposée par le mot d'accueil des puissances invitantes, Bernard Pouyet a d'abord tenu à rappeler l'importance de la place laissée à la rétrospective avant d'aborder toute perspective et ainsi bien mesurer le chemin parcouru.

Cette perspective pourrait aujourd'hui se résumer en une formule : *« l'université doit être un acteur important »* au moment des discussions sur l'invention des territoires de demain.

Important, dans les questions immobilières car l'université, avec ses bâtiments et leurs usages propres fait la ville, et inversement les caractéristiques de la cité qui l'entoure influent sur l'Université.

Important, dans les réflexions sur les stratégies urbaines à l'œuvre dans les métropoles et le débat sur Pessac a montré les progrès des collaborations à l'œuvre avec l'exposé d'une stratégie globale à trois voix.

Important, aussi dans l'apport aux territoires et dans une réflexion sur elle-même pour la gestion des nouvelles ruptures, illustrées ici par l'arrivée massive du numérique, mais aussi dans la gestion de politique de développement durable.

Ce chemin parcouru dans la relation Université-Territoire se mesure aujourd'hui par l'arrivée des contrats de sites qui appelle à une nouvelle étape institutionnelle que M Pouyet résume par *« un rapprochement de deux complexités »* qui doit nous faire aboutir aux nouvelles Universités, à de nouvelles formes d'insertion urbaine en voie de définition.

« L'université doit être un acteur important »

Simone Bonnafous a rappelé l'importance qu'accordait le ministère de l'Enseignement supérieur à la question urbaine et immobilière et fait état de la nouvelle organisation du ministère pour y faire face. Cette question est également à mettre en perspective et appelle les établissements à s'en saisir comme un moyen au service du fonctionnement de leur projet.

Faisant un parallèle entre la création des intercommunalités et le regroupement universitaire, elle s'est félicitée de la prise en mains, par les acteurs des territoires, de leur projets, sans *« attendre tout de l'État »*.

L'arrivée de nouvelles problématiques comme le développement durable ou le numérique, oblige les acteurs à s'interroger sur l'adaptation de l'existant. Les marges de progrès « sont énormes » souligne-t-elle, mais les réflexions sur ces nouveaux lieux, sur les rénovations à engager, et sur les ouvertures à organiser nous éclaireront sur la ville universitaire du futur. ■

Merci **Aix !**

Merci à Chrisitan Louit élu aixois en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, ancien président d'université.

Merci à la Communauté de Pays d'Aix (CASA) et à Sciences Po Aix pour l'accueil de ce séminaire.

Merci à l'ensemble du personnel et tous ceux qui ont permis la réussite de ce séminaire.

Sommaire

Page 22 Chronique de Résosup. **Quand un Observatoire sonde ses usagers pour une agence d'urbanisme...**
Lire la suite

Page 23 Chronique de l'Institut Français de l'Éducation : **AIPU : une association pour mutualiser les expertises**.
Lire la suite

Page 24 Zoom : **Ker Lann, un campus éducatif et économique**
Lire la suite

Page 25 Zoom : **L'Université de Bourgogne un campus innovant !**
Lire la suite

Page 26 Zoom : **Développer la culture entrepreneuriale au sein des universités**
Lire la suite

Page 27 Chronique d'Interfaces Compétences : **Les collectivités territoriales, des employeurs potentiels pour tous les profils de JD ?**
Lire la suite

Page 28 Chronique de l'ADELE : **Tableau de bord des résidences services pour étudiants.**
Lire la suite

Page 29 Chronique de l'AIRES : **Rencontre avec... ARPEJ.**
Lire la suite

Page 30 Chronique de Campus France : **Baromètre Campus France TNS Sofres 2013 sur l'image et l'attractivité de la France auprès des étudiants étrangers.**
Lire la suite

Page 31 Chronique de l'Agence Europe-Education-Formation France (2e2F) : **Vers une science appliquée des mobilités : l'Agence 2e2f lance sa revue scientifique.**
Lire la suite

Page 32 Chronique de ESN France : **La Nuit des Étudiants du Monde à Besançon.**
Lire la suite

Page 33 Chronique de l'ORSU : **L'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants incarcérés.**
Lire la suite

Page 34 & 35 Contribution de Monique Ronzeau, présidente de l'OVE : **La vie étudiante, un levier puissant pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux sur les campus français.**
Lire la suite

Page 36 & 37 Contribution de Julien Langé, Géographe urbaniste : **Révolution des savoirs, défis urbains, campus à (ré) inventer.**
Lire la suite

Page 38 Brèves : **Campus France, Campus durables.**
Lire la suite

Quand un Observatoire sonde ses usagers **pour une agence d'urbanisme...**

Entretien

Avec Etienne Romain, Responsable du service Évaluation et de l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) à l' Université de Toulon. Propos recueillis par Loïc Gojard, Président de Resosup.

De mars à mai 2013, l'OVE a réalisé une enquête sur le cadre de vie, les conditions d'études et de travail, et la mobilité à l'Université de Toulon. Quel a été la genèse de ce travail ?
La Vice-Présidente du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université de Toulon m'a demandé de travailler en concertation avec l'agence d'urbanisme de Toulon, l'«Au[dat]», pour élaborer un questionnaire à l'intention des étudiants et des personnels concernant les lieux de travail, de vie et d'études sur nos différents campus, les habitudes et les modes de déplacements, la restauration le mid, l'offre de service de proximité, le logement étudiant, les équipements publics (sportifs et culturels) etc.

Quel a été le contexte de cette collaboration avec l'agence d'urbanisme ?
Notre université prépare actuellement son Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA). Parallèlement à ce dossier, de nouveaux bâtiments en centre-ville de Toulon vont nous être livrés à la rentrée 2014. En effet, notre campus principal est situé à La Garde, dans une zone commerciale en périphérie de Toulon, et nous développons un campus en centre-ville avec des nouveaux bâtiments juste à côté de la faculté de Droit. Sur le campus de La Garde, nous avons de grands parkings gratuits et les étudiants sont nombreux à venir en voiture, alors qu'en centre-ville, il n'y en a presque pas. Surtout, il n'est pas envisageable d'en créer. De plus, quand nous allons transférer 2000 étudiants sur le centre-ville, on veut pouvoir garder un lien fort entre les deux campus, qui sont éloignés de quelques kilomètres (un bon quart d'heure en bus). Du coup, la réussite de cette nouvelle implantation est conditionnée au développement du projet de la communauté d'agglomération, de création d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service, qui effectuerait la jonction entre le centre-ville de Toulon et le campus de La Garde pour les étudiants. Elle permettrait également de drainer les allers et venues de nombreux consommateurs sur la zone commerciale de «Grand Var» et du futur multiplexe de cinéma, dont la construction est projetée à côté de notre campus. Tous les déplacements générés par ces aménagements ne pourront se faire en voiture, compte tenu des problèmes déjà posés par la congestion du trafic automobile aux entrées de Toulon, aux heures de pointe.

C'est donc un projet avec une dimension territoriale forte.
En effet, notre collaboration met l'accent sur l'ancrage territorial d'une université, sur le poids économique des étudiants et des chercheurs, sur le développement d'une offre commerciale de proximité et d'une offre culturelle adaptée aux jeunes, sur les équipements sportifs, et bien entendu sur le développement des moyens de transport adaptés entre les différents campus ainsi que sur l'offre de logement. Notre enquête a permis de dégager les priorités en matière d'aménagements souhaités par nos usagers, qu'ils soient étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs ou administratifs. Ces résultats ont été pris en compte par nos aménageurs et c'est pour nous, un aboutissement fort appréciable. ■

Info + http://www.tpm-agglo.fr/
http://www.audat.org/
http://www.toulon.fr/
http://www.ville-lagarde.fr/
http://www.univ-tln.fr/

Photo du chantier des nouveaux bâtiments universitaires en construction dans le centre-ville de Toulon.

Les prochaines journées nationales des observatoires se dérouleront les 11, 12 et 13 juin 2014 à Bordeaux.
Info + www.resosup.fr

AIPU : une association **pour mutualiser les expertises**

par Laure Endrizzi, *Institut Français de l'Éducation (IFÉ)*

En France, la mobilisation accrue du politique sur la formation et l'insertion professionnelle participe depuis quelques temps déjà à une prise de conscience de l'importance de la réussite étudiante et du savoir enseigner dans les établissements d'enseignement supérieur. Si la « pédagogie universitaire » est désormais moins taboue, le défi est clairement dans l'appréhension collective des questions qu'elle soulève, alors que tout le monde, ou presque, s'en préoccupe aujourd'hui : depuis des structures dédiées, tels que les services universitaires de pédagogie, à des acteurs locaux ou nationaux (PRES, Campus numériques, ESEN...), en passant par des nouveaux opérateurs comme les ESPÉ entre autres.

AIPU FRANCE
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE
Un réseau de praticiens, de formateurs et d'experts

Cette « appréhension collective », c'est ce qu'ambitionne la section française de l'Association internationale de pédagogie universitaire, dont l'Assemblée générale constitutive se déroule le 2 décembre à Lyon, à l'invitation de l'Institut français de l'éducation (ENS de Lyon) et avec le soutien de la CPU.

AIPU internationale

L'AIPU, créée sur le plan international en 1981, avec le soutien de l'AUF et de l'Unesco, se donne pour mission de valoriser la fonction enseignante dans l'enseignement supérieur francophone et de promouvoir les solidarités nord-sud dans ce domaine. Elle s'appuie aujourd'hui sur un réseau de praticiens, de formateurs et d'experts qui oeuvrent dans 35 pays et 3 zones géographiques (Europe, Amériques et Afrique).

Les congrès, qui rassemblent tous les deux ans plusieurs centaines de participants du monde entier, sont sans conteste les temps forts de la vie de cette association. Le prochain intitulé « Pédagogie universitaire : entre enseignement et recherche » , se tient en Belgique, à Mons, du 18 au 22 mai 2014.

AIPU section France

La section française, en rejoignant les autres sections déjà formées (Algérie, Afrique subsaharienne, Amériques, Belgique, Liban, Maroc, Suisse), entend constituer un lieu tiers structurant pour ses membres, et mener un peu au-delà du simple intérêt de partager initiatives et réflexions sur la fonction d'enseignement. Un lieu capable de promouvoir les synergies entre chercheurs, enseignants, accompagnateurs et administrateurs, et de contribuer à leur développement professionnel, à un moment certes opportun, mais marqué par des initiatives multiples qui gagneraient à être mieux articulées aux politiques d'établissement, et dont il serait sans doute utile d'avoir une connaissance moins fragmentaire, plus objectivée. L'AIPU peut-elle parvenir à construire cette vision collective ?

Assemblée générale

Si, comme au début de toute aventure, les jeux sont ouverts, il est bien évident que l'ambition portée par l'AIPU sera, en définitive, celle portée par ceux qui, parmi les futurs adhérents, sauront se mobiliser. Et dans cette perspective, l'AGC du 2 décembre permettra de poser les fondations et de dessiner les contours des actions qui seront menées dans les deux prochaines années, sous la responsabilité du conseil d'administration qui sera élu, et dans le respect des statuts qui seront votés.

Cette journée « constitutive » se déroulera en trois temps :

- lancement des travaux le matin, avec une introduction à trois voix : celle de Michel Lussault, Directeur de l'IFÉ, celle de Michel Delhaxhe, Secrétaire général de l'AIPU internationale et celle de Khaled Bouabdallah, Vice-président de la CPU ;
- assemblée générale proprement dite, animée par Nicole Rege Colet, en deuxième partie de matinée, avec deux temps forts : l'adoption des statuts et l'élection du conseil d'administration ;
- 4 ateliers de prospective l'après-midi, visant à mobiliser largement les acteurs de l'enseignement supérieur français.

Au cours de ces ateliers, les participants seront ainsi amenés à s'interroger sur 3 axes stratégiques susceptibles de faire émerger des convergences et d'encourager des actions communes dans le cadre de l'AIPU :

- quelles modalités pour la formation et l'accompagnement des enseignants du supérieur ?
- quelles perspectives d'articulation entre recherche et pratique en matière de pédagogie du supérieur ?
- quelles initiatives pédagogiques pour la réussite des étudiants ? ■

Info +

http://www.aipu-assos.org/ section France

Ker Lann, **un campus éducatif et économique**

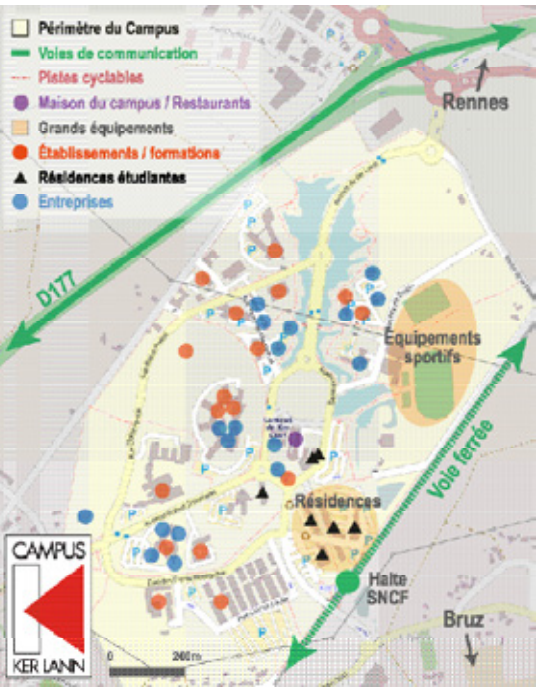

Ker Lann est un campus breton ouvert en 1992 dans la proche périphérie de Rennes, où 6000 étudiants et 1000 salariés sont présents quotidiennement. Situé sur la commune de Bruz (18≈000 habitants), il s'étend sur 165 hectares et s'inscrit dans la dynamique des technopoles de Rennes Atalante qui organise les synergie entre la recherche publique et les entreprises existante ou en création.

L'originalité de ce campus réside dans la volonté des initiateurs de mixer dès sa création les publics dans un acdre naturel d'exception. On retrouve là les mêmes éléments qui ont prévalus à la création due Sophia Antipolis avec pour objectif obtenir de ce coktail une «fertilisation croisée» propice au développement économique et à l'innovation. En effet, on y trouve 16 établissements d'enseignement supérieur (écoles publiques et privées) et autres centres de formation professionnelle, ainsi qu'une soixantaine d'entreprises. L'idée de la création de ce campus, à 10 km de la ville-centre de Rennes, émerge en 1990 et vient du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, toujours propriétaire de plusieurs bâtiments et qui cogère le campus avec Rennes Métropole au sein du syndicat mixte crée à cet effet.

La mairie de Bruz, qui considère le campus Ker Lann comme un réel quartier de la ville, quant à elle intervient sur les domaines habituels d'une commune - social, aménagement, ordre public, santé, culture, ... à l'exception de l'entretient et aménagement des espaces et voiries qui a été confié à une société d'aménagement la SADIV, société d'aménagement du département.

Le montage est intéressant puisque en échange de la gestion de l'espace du campus, les collectivités ont confié à la SADIV, toute les missions ayant trait à la gestion foncière (acquisition, aménagement et commercialisation, ainsi que la maitrise d'ouvrage sur les études et réalisations des équipements.

Un campus pour usagers

Une dizaine de liaisons TER quotidiennes desservent le Campus par une « halte SNCF » et mettent le centre de Rennes à seulement 7 minutes de transports. Une piste cyclable relie également le Campus au centre ville de Bruz. La proximité des grands axes routiers et de l'aéroport est aussi un atout.

Près de 1000 étudiants résident dans l'une des 7 résidences du campus proposant des studios et chambres. Coté service, beaucoup de chose ont été fait pour favoriser la mixité des publics et au coté des services traditionnels universitaires, un resto U, des instalation sportives, une maison du Campus, un ensembles de services ouverts aux entreprises avec des bureaux, salles à louer, un hotel d'entreprise, un incubateur Emergy, ...

Cohérence du campus

À l'initiative de l'École des Métiers de l'Environnement, une démarche de développement durable a été mise en place sur le campus : le « Plan vert » (construction HQE, centrale d'achat, éco-challenge...). *« Le collège des écoles du campus de Ker Lann »* regroupe les établissements et a pour mission de représenter celles-ci auprès des collectivités locales. Enfin, l'association EKLA créée en 2013 construit, développe et met en interaction les entreprises du site de Ker Lann à Bruz : elles souhaitent être un interlocuteur, une force de proposition vis-à-vis des acteurs institutionnels et économiques du territoire.

Actuellement, la Ville de Bruz et Rennes Métropole prennent peu à peu le relais du Conseil Général et évoquent concrètement l'avenir du Campus. La Maison du Campus devrait d'ailleurs faire peau neuve pour être un élément structurant de la vie des étudiants de Ker Lann. ■

Info + www.campuskerlann.com

Université de Bourgogne : un campus innovant !

Retenu au titre des campus innovants en 2008, l'université de Bourgogne engage ses grands travaux sur son campus de Dijon : création de nouveaux bâtiments, rénovations énergétiques et embellissement d'anciens et enfin valorisation d'oeuvres d'arts présentes sur le campus. De quoi bien préparé la création de la future Université Bourgogne - Franche Comté.

L'Université de Bourgogne, forte de ses 27 000 étudiants, a été sélectionnée au titre de Campus Innovant le 9 juillet 2009. L'État a réservé une enveloppe correspondant à un budget de 21,132 M€ TTC. Les collectivités territoriales (Conseil Régional de Bourgogne et Grand Dijon) et d'autres partenaires participent pleinement au développement et au rayonnement de l'uB et apportent leur concours à hauteur de 45 M€ TTC sur des projets complémentaires (espace régional de l'innovation et de l'entreprenariat, tramway, ...).

L'opération Campus Innovant comprend différents projets : conception, construction, financement et maintenance de trois nouveaux bâtiments, la rénovation thermique du bâtiment Mirande (rénovation des façades du bâtiment), et la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam.

Après une procédure de dialogue compétitif entre plusieurs candidats, la mise en œuvre de ces projets a été confiée au groupement piloté par Pertuy Construction (filiale du groupe Bouygues Construction).. Une Société de Projet ad'hoc, PRISMA 21, a été créée pour contracter avec l'Université de Bourgogne et assurer la Maîtrise d'Ouvrage de cette opération. ■

Info +
www.u-bourgogne.fr

« Le label « campus innovant » marque la reconnaissance et la modernité de notre campus en termes d'aménagements urbanistiques et d'unité des lieux. Notre campus ressemble à ce que l'on peut voir dans les universités nord-américaines où l'ensemble des laboratoires, les composantes de formation, la restauration se situent sur un même lieu. »

Alain Bonnin, *président de l'Université de Bourgogne*

Info +
www.bienpublic.com

Développer la culture entrepreneuriale **au sein des universités**

En 2009, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) lançait un appel à projets pour la création de « Pôles Entrepreneuriat Étudiant » (PEE), destinés à « promouvoir l'envie d'entreprendre des étudiants et des jeunes diplômés ». De récentes annonces du MESR prévoient l'évolution des PEE en « PEPITE » (Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat). Entretien avec Christophe Schmitt, titulaire de la Chaire Entreprendre de l'Université de Lorraine et Directeur du PeeL…

Quel est le bilan du PeeL après 3 ans d'activité ?
La mise en place du PeeL sur le territoire s'est faite facilement, grâce à un réel besoin de développer la culture entrepreneuriale au sein de l'Université de Lorraine. Aujourd'hui, son développement est un axe stratégique de l'établissement, facilité par une volonté politique forte de la part du Président de l'Université. Le bilan est encourageant, nous avons dépassé tous nos objectifs. Cela traduit un intérêt fort sur le territoire et une réelle dynamique qui se met en place.

De quelle manière la Lorraine est-elle motrice sur les PEE en France ?
Dès le début, nous avons souhaité nous positionner dans une logique d'innovation et de renouvellement par rapport aux approches traditionnelles. Nous nous sommes appuyés sur des travaux de recherche pionniers dans le domaine, et sur des méthodes qui ont fait leurs preuves au niveau international, comme la méthode IDéO©. Nous ne nous limitons pas à la simple sensibilisation. Nous travaillons particulièrement sur le passage de l'idée à l'opportunité d'affaires qui a été trop longtemps délaissée par les structures d'accompagnement.

Quelle a été la réaction des initiateurs des PEE face aux récentes annonces du MESR ?
Positive, sur le fait que c'est une continuité de l'engagement pris par le Ministère en 2010. Sur ce qui est demandé aux PEE, le programme est ambitieux pour les publics visés et le nombre d'activités nouvelles à créer (auto-entreprises portées par des étudiants, associations de sensibilisation, junior-entreprises, etc.). Il faut consolider l'action des universités sur la reconnaissance d'un vrai statut pour les étudiants entrepreneurs, en ayant recours par exemple, à des aménagements d'emplois du temps, comme ceux dont bénéficient déjà les étudiants sportifs de haut niveau. Nous devons aider les étudiants à faire advenir leur destin entrepreneurial.

Que va changer le passage des PEE aux PEPITE ?
Les PEE menaient déjà un travail conséquent pour faire découvrir « le métier d'entrepreneur » (détection, sensibilisation, idéation, etc.). Si l'université a un rôle à jouer pour rendre la société plus entreprenante, il faudra être ambitieux et trouver de nouvelles synergies avec les acteurs de l'accompagnement. Il conviendrait de conforter nos intentions et d'élargir nos cibles, en considérant que l'université a une mission de transfert à la société et d'apport au monde socio-économique. Ce qui se passe en France est reconnu comme une réussite dans l'entrepreneuriat étudiant dans les universités européennes, et les PEPITE vont conforter les PEE dans leurs positions et leurs missions. Cela poussera aussi les pôles, essentiellement axés sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat, à aller plus loin. Le MESR prévoit 4,6 millions d'euros sur 3 ans pour financer une trentaine de PEPITE. Les dossiers de l'appel à projets sont à rendre pour le 15 décembre 2013 et les lauréats seront connus en janvier 2014. Le choix des projets retenus tiendra surtout compte de l'ancrage territorial des initiatives et de leur ouverture sur leurs écosystèmes socio-économiques. ■

INFO + www.le-peel.fr

Les collectivités territoriales, **des employeurs potentiels pour tous les profils de JD ?**

Souvent mal connue des étudiants et jeunes diplômés, la fonction publique territoriale est pourtant un secteur professionnel pouvant offrir des débouchés à un très large panel de diplômés des universités grâce à une large diversité des métiers. Pour aider les étudiants à découvrir cet environnement professionnel, « théoriquement » via des présentations, et « concrètement » via des stages, le Carrefour des Étudiants de l'université de Limoges organise depuis quatre ans le forum « Unitoriale », de rencontres étudiants / collectivités territoriales. Ce forum est précédé d'un travail de la part des équipes du Carrefour des étudiants pour recenser auprès de nombreuses collectivités des projets de stages ainsi que pour en susciter, de manière à mobiliser le jour du forum des étudiants pouvant particulièrement correspondre aux projets

Entretien

Avec Marie-Gersande Raoult, Directrice du Carrefour des Étudiants à l' Université de Limoges. Propos recueillis par Philippe Quéré Président d'Interfaces Compétences.

Comment vous est venue l'idée de consacrer une part de l'énergie de vos équipes à un projet de rapprochement ciblé sur les collectivités territoriales ?

Nous avons tout d'abord déployé nos forces sur le secteur privé et prospecté les entreprises de ce secteur dans le cadre de notre mission de valorisation et de promotion des compétences de nos étudiants et jeunes diplômés. Très vite, nous avons voulu pouvoir offrir une offre de services plus complète et totalement en phase avec le tissu économique et le marché de l'emploi. La fonction publique offre de belles perspectives de carrière et une diversité de métiers souvent méconnues. Nous avons donc naturellement souhaité nous en rapprocher et avons développé des liens avec l'une des trois fonctions publiques plus particulièrement celle de la Territoriale jusqu'à engager un partenariat étroit avec le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales qui nous permet aujourd'hui d'organiser des actions ciblées.

Au regard de vos quatre années d'expérience, quelle image les collectivités territoriales, en tant qu'employeurs, vous semblent-elles avoir auprès des étudiants ?

Les étudiants connaissent mal le fonctionnement des collectivités territoriales ou tout du moins s'en font bien souvent une fausse représentation en assimilant leurs métiers aux fonctions juridiques, économistes ou strictement administratives. Aussi, au départ nous touchions facilement les étudiants de droit, économie ou encore gestion mais plus difficilement ceux des autres filières de formation. Or, les collectivités territoriales recèlent un nombre important de métiers relevant de divers secteurs d'activité à l'image des entreprises du privé. Mais les choses évoluent depuis quatre ans et grâce au travail d'information que nous mettons en place en amont des rencontres collectivités territoriales/étudiants, ces derniers appréhendent plus justement le monde de la fonction publique territoriale et comprennent qu'il peut être leur futur terrain professionnel. Les offres de stage proposées par les collectivités concernent en effet toutes les filières de formation. En réponse à cela, chaque année, le public s'étend.

Dans l'autre sens, les collectivités territoriales vous semblent-elles mésestimer, ou mal estimer, les potentiels des étudiants et jeunes diplômés formés sur leur territoire ?

Non bien au contraire ! Il est vrai qu'un service comme le Carrefour des étudiants se doit de faire connaître aux professionnels les compétences acquises par les étudiants dans le cadre de leur filière de formation. Mais ce travail de « démystification » des formations universitaires et de traduction des acquis pédagogiques en termes de compétences directement applicables et transférables en situation professionnelle est à mener autant du côté du secteur publique que du secteur privé.

(Suite page 27)

(Suite page 28)

L'offre de formations de l'Université de Limoges en raison de son caractère pluridisciplinaire, est riche et vaste, et les collectivités territoriales s'impliquent chaque année un peu plus dans les actions que nous développons, convaincues de l'excellence de nos formations. Autrement dit, le travail qu'il s'agit de mener consiste davantage à étendre la connaissance des contenus des différentes filières de formation que d'en démontrer leur qualité.

Les étudiants intéressés par les projets au sein des collectivités territoriales avec lesquelles vous travaillez ont-ils des profils « types » en matière de formation, par exemple juristes, urbanistes, etc., ou retrouve-t-on une large diversité à l'image de la pluralité des formations universitaires ?

Au regard des représentations que les étudiants peuvent avoir des métiers de la fonction publique territoriale, il est vrai que lorsque nous organisons un salon de recrutement de stagiaires pour les collectivités, ce sont dans un premier temps les étudiants juristes ou urbanistes qui ont tendance à s'inscrire. Aussi, c'est en diffusant les offres de stage à pourvoir auprès de l'ensemble de la communauté étudiante que nous parvenons à toucher les étudiants des filières scientifiques, littéraires ou encore de sciences humaines. En fait c'est l'intitulé de la mission et le descriptif que nous en fournit la collectivité qui recherche un ou plusieurs stagiaires qui persuadent un grand nombre de venir à la rencontre des collectivités. En parallèle, nous organisons également en partenariat avec le SNDGCT des séances d'information sur les métiers et secteurs d'activités des collectivités territoriales ainsi que sur les concours qui permettent de s'y insérer. ■

Info +

www.carrefourdesetudiants.unilim.fr

interfaces-competences.com

Réussissons la professionnalisation et l'intégration professionnelle des étudiants et jeunes diplômés !

Interfaces Compétences

Recherche - Action - Mutualisation

www.interfaces-competences-coop.fr

Chronique

Par Vincent Dupy, Président fondateur d'ADELE.

A la demande des Ministres de l'enseignement supérieur et du logement, M. Marc Prevot, Inspecteur général de l'équipement, a mis en place un Comité pour suivre l'engagement présidentiel de construire 40 000 logements étudiants pendant la mandature.

Comme expert du logement étudiant en France, je participe au nom de l'Association interprofessionnelle des résidences service pour étudiants (AIRES) à ce comité de suivi, avec les représentants des CROUS, des organisations représentatives étudiantes, de l'AVUF, de l'USH, etc. L'Adele a été chargée par l'AIRES de collecter les données permettant de quantifier le nombre de lits en résidence étudiante, conventionnée ou non hors CROUS, livrés à partir du 1er janvier 2013. Je profite de cette occasion pour dévoiler les données pour l'année 2013, par agglomération (par département pour l'Ile-de-France). Nous vous ferons découvrir ces données pour les livraisons 2014, 2015 et 2016 dans les prochains numéros.

Au niveau national : 52 résidences (dont 1 mixte), soit un total de 5 985 logements (6 748 lits) :
- 19 résidences conventionnées (2 011 logements – 2 259 lits) ;
- 34 résidences non conventionnées (3 974 logements – 4 489 lits)

Détails en province :

Strasbourg : 2 résidences conventionnées (215 logements – 229 lits). 1 résidence non conventionnée (196 logement – 212 lits).
Bordeaux : 2 résidences non conventionnées (306 logements – 316 lits)
Rennes : 1 résidence conventionnée (77 logements – 84 lits).
Orléans : 1 résidence non conventionnée (127 logements – 127 lits).
Troyes : 1 résidence non conventionnée (75 logements – 75 lits).
Rouen : 1 résidence non conventionnée (146 logements – 172 lits).
Nancy : 1 résidence non conventionnée (49 logements – 49 lits).
Toulouse : 2 résidences non conventionnées (300 logements – 318 lits).
Roubaix : 1 résidence non conventionnée (100 logements – 100 lits).
Nantes : 3 résidences non conventionnées (397 logements – 496 lits).
Marseille : 1 résidence conventionnée (15 logements – 15 lits). 2 résidences non conventionnées (397 logements – 496 logements).
Nice : 1 résidence non conventionnée (88 logements – 176 lits).
Sophia-Antipolis : 1 résidence conventionnée (181 logements – 252 lits). 2 résidences non conventionnées (230 logements – 317 lits).
Toulon : 1 résidence conventionnée (81 logements – 122 lits).
Grenoble : 1 résidence non conventionnée (120 logements – 130 lits)
Lyon : 10 résidences non conventionnées (729 logements – 821 lits).

Détails en Ile-de-France :
Essonne (91) :
1 résidence conventionnée (159 logements – 159 lits).
Hauts-de-Seine (92) :
2 résidences conventionnées (100 logements – 100 lits).
Paris (75) : 1 résidence conventionnée (182 logements – 182 lits). 1 résidence non conventionnée (50 logements – 50 lits).
Seine St Denis (93) : 4 résidences conventionnées (471 logements – 471 lits). 2 résidences non conventionnées (350 logements – 350 lits).
Val d'Oise (95) : 1 résidence conventionnée (106 logements – 106 lits)
Val de Marne (94) : 1 résidence conventionnée (231 logements – 259 lits). 1 résidence non conventionnée (300 logements – 306 lits).
Yvelines (78) : 3 résidences conventionnées (193 logements – 280 lits). ■

Rencontre avec... **ARPEJ**

ARPEJ est une association, de loi 1901, fondée en 1989 à l'initiative de la Caisse des Dépôts. ARPEJ a pour objectif de faciliter l'accès à des logements fonctionnels adaptés aux besoins des étudiants, jeunes actifs et chercheurs. Elle est implantée sur 4 pôles géographiques : Ile de France, Rhône-Alpes, Grand Ouest et Metz.

Entretien...

Avec Cécile Cointereau, Directrice Générale ARPEJ.

Vous avez assisté aux premières réunions du comité de pilotage du Plan « 40 000 logements étudiants ». Quels enseignements tirez-vous de ce plan de mobilisation ?

J'assiste à ce comité de pilotage comme Secrétaire Générale de l'Association Interprofessionnelle des Résidences Etudiantes et de Services (AIRES). Ce comité a été initié par Marc Prévost, qui a reçu une lettre de mission de Geneviève Fioraso et Cécile Duflot afin de déployer le Plan « 40 000 logements étudiants en 5 ans ». La méthode de Marc Prévost est pragmatique et ne repose pas sur de simples effets d'annonces. Elle consiste à établir un tableau de bord afin de suivre concrètement l'état de la construction. L'AIRES a ainsi pu annoncer que le secteur des résidences services pour étudiants avait construit en 2013, 52 résidences, soit un total de 5 985 logements (6 748 lits dont 19 résidences conventionnées (2 011 logements – 2 259 lits). C'est également l'occasion de rencontrer l'ensemble des acteurs publics ou privés du logement étudiant. Cette démarche est positive.

Un amendement du Sénateur David Assouline, sur le projet de loi ALUR, a été accepté par le gouvernement. Cet amendement vise-t-il à donner un statut à la résidence universitaire à vocation sociale ?

Il existe une incohérence due à l'absence de définition des résidences universitaires, qui les fait considérer comme des logements familiaux ordinaires alors que le fonctionnement réel de ces résidences est spécifique. Ce décalage se manifeste notamment pour le droit au maintien dans les lieux, puisqu'on se trouve dans le cas des logements familiaux de droits communs, mais dans une logique de logements de personnes ayant le statut d'étudiants, statut qui est temporaire. Le statut de la résidence universitaire à vocation sociale permet de résoudre ces contradictions. Il élargit le public concerné à la fois pour satisfaire certains besoins proches de ceux des étudiants, mais aussi pour créer une certaine mixité sociale et enfin, pour permettre aux gestionnaires et aux bailleurs de diminuer les risques de vacances, source de pertes financières importantes. C'est exactement ce pourquoi je milite depuis de nombreuses années. C'est donc une bonne nouvelle pour le logement social étudiant.

Au delà de ses éléments d'actualités, quelles sont les perspectives de l'ARPEJ ?

Le monde étudiant et la mobilité ont profondément évolué ces dernières années. Notre offre de logements évolue. Les besoins d'un étudiant en matière de logement et services associés ne sont pas les mêmes que pour un jeune actif ou un chercheur. Ainsi, afin d'apporter à chaque profil un niveau de prestations en rapport avec son quotidien, nous proposons trois formules d'habitation déclinées sous les marques Univercity (étudiant), Prolog (jeune actif) et Axi'home (chercheur). ■

Info + www.arpej.fr

En **bref**

ARPEJ travaille avec de nombreux bailleurs sociaux tels que le groupe Arcade, le groupe Polylogis, Valophis (ex OPAC 94), Logitransports, Immobilière 3F, etc.

Quelques chiffres clés permettent de mieux appréhender la dimension de l'association : 53 résidences en France pour 7 900 résidents. ARPEJ a récemment édité un livret d'accueil (en français et en anglais) permettant aux étudiants de bien s'installer et de détailler les services des résidences ARPEJ (accueil, sécurité, laverie, salle commune, parking et local 2 roues, service maintenance). L'association a également publié un guide « J'ai le réflexe » qui vise à sensibilsier les locataires à une consommation responsable. ■

Baromètre Campus France TNS Sofres 2013 **sur l'image et l'attractivité de la France auprès des étudiants étrangers**

9 étudiants sur 10 recommandent la France comme destination d'études. Deux ans après sa première édition, Campus France réédite le baromètre réalisé par TNS Sofres sur l'image et l'attractivité de la France auprès des étudiants étrangers. Cette année encore, notamment grâce à l'aide apportée par les membres du Forum et les Espaces Campus France dans la diffusion de l'enquête, plus de 20 000 étudiants à travers le monde ont accepté de répondre. Trois populations d'étudiants ont été interrogées de juillet à octobre 2013 : ceux qui s'apprêtent à venir (ou qui découvrent tout juste la France), ceux qui sont en cours de séjour d'études et ceux qui ont fini leur séjour d'études.

Parmi les principaux enseignements de cette étude, il apparaît très nettement que la destination France reste attractive : en effet, comme en 2011, 9 étudiants sur 10 recommandent la France. On note cependant que ce choix se fait dans un environnement de plus en plus concurrentiel, 45% des étudiants ayant hésité avec un autre pays, ce qui représente une augmentation de 5 points par rapport au précédent baromètre de 2011.

Pour choisir la France, trois principaux groupes de raisons émergent : la qualité de l'enseignement (apparaît en tête avec 51% des étudiants qui le mentionnent à quoi s'ajoute la référence à la réputation des établissements (37%) ou la valeur des diplômes (35%)) ; la pratique de la langue (42% des étudiants choisissent la France pour cette raison) et l'intérêt culturel (35%).

Autre enseignement, qui confirme celui de 2011, la francophonie et l'enseignement supérieur en France ont des bénéfices croisés. En effet, si beaucoup d'étudiants choisissent la France parce qu'ils ont un intérêt ou une pratique de la langue française, à l'inverse, leur séjour d'études leur permet de mieux parler la langue (ils sont 65% à arriver en France avec un niveau de moyen à très bon, ils sont 91% à la quitter avec ce niveau) et ils sont nombreux à pratiquer la langue à titre professionnel (au moins de temps en temps 70%) ou amical (au moins de temps en temps 75%).

Par ailleurs, l'étude permet de mesurer l'impact de la circulaire Guéant et, de même qu'en 2011, elle permet de mesurer la poursuite de relations soit professionnelles soit amicales avec la France après le séjour d'études (43% des étudiants gardent un contact professionnel avec la France et 70% un contact amical).

Enfin, ce baromètre permet à Campus France de mesurer son rôle et son utilité auprès des étudiants étrangers. Globalement, au-delà du fort taux de satisfaction, Campus France identifie par ce baromètre des possibilités de progression dans l'information délivrée en amont (notamment sur les procédures administratives et l'accueil) et sur le rôle que Campus France peut jouer dans l'accueil en France.

En complément de ce baromètre, Campus France a déjà commencé à mettre en œuvre certains projets qui verront le jour dès 2014. C'est ainsi que le réseau d'alumni qui sera prochainement mis en place devrait permettre à la France de s'appuyer sur ce formidable réseau d'ambassadeurs que représente cette population d'étudiants étrangers satisfaits, voire très satisfaits, de leur séjour d'études.

De même, Campus France travaille d'ores et déjà à une plus forte participation aux guichets uniques d'accueil, déjà amorcée en 2013. ■

Info + http://www.campusfrance.org/fr

CAMPUS FRANCE
campusfrance.org

TNS Sofres

Vers une science appliquée des mobilités : **l'Agence 2e2f lance sa revue scientifique**

Antoine Godbert, Directeur de l'Agence Europe-Education-Formation France (2e2F)

L'Agence 2e2f vient de publier le premier numéro de sa revue scientifique transdisciplinaire, Journal of International Mobility (JIM). Quelles sont les raisons de cette démarche éditoriale ?

L'Agence rêvait d'une revue qui lui permettrait de renforcer ses liens avec la communauté de chercheurs qui étudie les mobilités d'apprentissage et qui se structure peu à peu au niveau mondial. Il est en effet de notre devoir de dépasser nos missions classiques de gestion et de promotion des projets en lien avec l'Europe de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, et de participer à la connaissance la plus fine possible du développement des individus et des sociétés que sont supposées apporter les mobilités de formation. A l'heure où nous allons devenir l'Agence Erasmus France, nous sommes très fiers que l'aventure qu'ont constituée l'idée, la gestation puis la mise en oeuvre de cette revue soit passée du rêve à la réalité.
Ce premier numéro de Journal of International Mobility se veut le réceptacle d'un foisonnement méthodologique très important depuis quelques années, et a également l'ambition de participer à sa mise en ordre. Vous y découvrirez la richesse d'un champ par essence transdisciplinaire qui doit permettre à des sociologues, des économistes, des géographes, des sémiologues et bien d'autres experts d'apporter leurs spécificités méthodologiques à un objet plébiscité a priori par l'opinion et les décideurs publics alors que les éléments structurants du phénomène – qui ne modifie pas seulement les marchés de l'emploi mais aussi les représentations des identités, locales nationales ou régionales – restent pourtant trop souvent inconnus.
Cette première a donc mis en oeuvre un premier déchiffrement qu'il faut sans doute comprendre et accepter comme un premier défrichement.
Nous espérons que ce premier numéro et ceux qui viendront focaliseront l'intérêt des chercheurs et des décideurs politiques, dont nous espérons une forte implication dans le lectorat, car ils peuvent être demain les principaux acteurs d'une science appliquée des mobilités.
L'appel à proposition pour le prochain numéro questionnera deux autres dimensions des mobilités européennes et internationales des personnes, à savoir, leur démocratisation, et l'évaluation de leur impact sur les personnes, les systèmes éducatifs et l'environnement socio-économique.
N'oublions pas qu'à l'échelle de la planète, le nombre de jeunes qui réalisent une mobilité dans le cadre de leur formation a sensiblement augmenté : 3, 7 millions d'étudiants étaient inscrits en 2009 dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger, contre 2 millions en 2000.

Nous voici arrivés au terme du programme Éducation et Formation Tout au Long de la Vie 2007-2013. Quel premier bilan faites-vous de ces sept années de programme ?

Ce programme a su se renouveler en développant plusieurs types de mobilité pour l'acquisition de compétences : les étudiants ont désormais la possibilité de partir en stage avec Erasmus Stage, la mobilité des professionnels est renforcée dans tous les secteurs d'activité et nos collectivités territoriales ont bien compris l'intérêt de porter, avec Comenius Regio, des projets éducatifs en coopération avec d'autres collectivités européennes, frontalières ou plus éloignées.

Quels sont les grands axes de réussite sur lesquels va s'appuyer le nouveau programme Erasmus+ pour les sept prochaines années ?
Nous venons de publier un Soleoscope hors-série intitulé : « Un regard sur 7 ans de programmes européens ». Il sera bien entendu nécessaire de s'appuyer sur tous ces acquis pour aller encore plus loin. La diversité des structures sera amplifiée dans le nouveau programme qui va permettre des partenariats stratégiques trans-sectoriels entre acteurs de l'éducation, du monde économique et des collectivités territoriales.
La reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études à l'étranger se poursuivra à travers le système bien rôdé des ECTS[1], un nouveau système, celui des ECVET[2] est en cours d'élaboration, destiné au transfert et à la reconnaissance des acquis de formation et d'éducation en Europe.
Sur le plan géographique, l'ouverture du programme à d'autres zones du monde, déjà effective avec les programmes Erasmus Mundus et Tempus consolidera la coopération universitaire internationale. ■

Info +
Pour commander la revue
www.peterlang.com

1 - ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits.
2 - ECVET : système européen de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels.

La Nuit des Étudiants du Monde **à Besançon**

Par Damien Guilbaudeau, *président ESN Besançon*

La Nuit des Etudiant du Monde est un événement national organisé par l'Association des villes universitaires de France (AVUF) et les collectivités territoriales, auquel s'ajoute le soutien des associations internationales, comme Erasmus Student Network France.

Ce concept, lancé par la ville de Lyon il y a 11 ans, rassemble cette année 20 villes, soit 20 déclinaisons au mois d'octobre autour d'une idée commune : fêter l'arrivée, chaque année en France, de milliers d'étudiants, leur permettre de rencontrer les acteurs locaux et de s'intégrer facilement à leur ville universitaire d'accueil.

A Besançon, c'est l'association locale ESN Besançon, avec le soutien de ses partenaires locaux, qui a pris en charge l'organisation de la première NEM bisontine.

Au programme de la première Nuit des Étudiants du Monde à Besançon, une diversité d'animations permettant à chaque étudiant de pouvoir mieux com¬prendre puis rejoindre l'univers social et citoyen de la cité (implication citoyenne, loisirs, culture, projets & apprentissage des langues) tout en s'imaginant partir pour une expérience à l'étranger lors de chaque étape de sa vie (études, volontariat, stage puis emploi). Au total, trente-quatre structures de toute la ville se sont regroupées sous une toile berbère pour célébrer l'arrivée nouvelle des étudiants in¬ternationaux et de Franche-Comté. Forum innovant pour découvrir l'international sous tous ses aspects, l'événement à Besançon se voulait riche en rebondissements. Le Service Stage-Emploi de l'Uni¬versité de Franche-Comté s'est mobilisé pour proposer aux participants de se familiariser avec les apports d'une expérience à l'étranger, notamment à travers un débat de type BarCamp. De son côté, la Maison des Seniors organisait (dans le cadre de la Semaine Bleue) le dialogue entre des étudiants internationaux et des bisontins pour comprendre la place des « anciens » dans différents pays.

La finalité pour les internationaux ? Pouvoir s'intégrer et vivre aux côtés des francophones une expérience universitaire et extra universitaire basée sur l'implication locale : coopérer avec les structures du territoire pour s'enrichir personnellement et enrichir les autres de ses différences en créant des liens personnels. Et pour les étudiants et non-étudiants français ? Maîtriser la palette des possibilités de départ à l'étranger.

Au final, un programme cohérent de développement des initiatives et projets tout au long de la vie sur un territoire spécifique dans le but de permettre aux participants de sortir du cadre universitaire habituel pour progressivement entrer dans la vie active.

Tout le monde s'est finalement retrouvé dans la salle de concerts afin de profiter d'un concert responsable à prix réduit pour fêter comme il se devait l'arrivée des étudiants internationaux. ■

News **ESN France**

■ **La dernière plateforme nationale a réuni à Rennes en octobre dernier, plus de 80 participants de 20 associations françaises du réseau.** Nous avons eu le plaisir d'accueillir pour la première fois l'agence Campus France, représentée par Lisa Einhorn et Frédéric Goux, venue présenter ses activités et projets, ainsi que d'autres réseaux étudiants : Animafac et Radio Campus. Deux nouvelles associations ont rejoint le réseau : ESN Paris CIJP et ESN Le Mans Eras & co. Le prochain rassemblement national sera l'assemblée générale du réseau et se tiendra à Toulouse en février 2014.

■ **Un événement international s'est tenu en France** : la Wep (Western European Platform) plateforme régionale du réseau ESN qui a réuni près de 130 ESNers d'Allemagne, de Belgique, du Luxembourg, de Suisse, des Pays-Bas, d'Irlande, du Royaume-Uni, ainsi qu'une délégation française.
Soutenue par la Ville et l'Université, l'association nancéienne a accueilli des bénévoles motivées pour échanger sur les projets, les bonnes pratiques concernant l'accueil des étudiants internationaux ou encore la coopération entre les villes.

■ **Du 11 au 17 novembre, la Social Erasmus week a mobilisé les associations françaises autour du programme phare initié par ESN international : Social Erasmus.** Destiné à proposer aux étudiants internationaux et aux populations locales des activités portant sur les domaines de la charité, de l'éducation et de l'environnement, l'objectif de cet événement est d'améliorer l'intégration sociale des étudiants internationaux dans les communautés locales et de mettre en avant les valeurs du réseau ESN, telles que le partage, l'entraide et l'ouverture aux autres. ■

Info + www.ixesn.fr

Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités

L'ORSU a été initié par l'Afev et UNICEF France, en association avec l'ARF, l'AVUF et la CPU, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et en partenariat avec Universités & Territoires. Le comité d'orientation est présidé par Camille Galap. Retrouvez les contributions et bonnes pratiques de l'ORSU.

L'accès à l'enseignement supérieur **pour les étudiants incarcérés**

Par Julie Testi, *chargée de mission de l'ORSU*

Dans une perspective de démocratisation de l'enseignement supérieur et d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur pour les personnes issues d'un milieu défavorisé ou souffrant d'une situation de discrimination, plusieurs universités franciliennes sont engagées dans la mise en place de dispositifs permettant l'accès à l'enseignement supérieur aux personnes incarcérées.

La situation des prisons françaises, dénoncée par les institutions européennes, nationales et militantes, ne permet bien souvent pas aux détenus la poursuite –ou la reprise- d'études dans de bonnes conditions.

La question de la formation des personnes incarcérées apparaît comme cruciale. En effet, selon les données du ministère de la Justice, en date de 2012, plus de 25% des détenus échouent au test de lecture (dans le cadre du repérage des personnes illettrées), 45% n'ont pas de diplômes et 85% ne dépassent pas le niveau CAP. Parmi les personnes suivant une formation au sein d'un établissement pénitentiaire seul 1,4% poursuivaient des études supérieures.

Les étudiants empêchés

L'Université Paris-Diderot dispense un enseignement universitaire en présentiel au sein des établissements pénitenciers, depuis la création de la section des étudiants empêchés en 1974. Ce dispositif est unique en son genre. En effet, si plusieurs programmes existent afin de permettre aux personnes incarcérées de suivre des formations, il s'agit le plus souvent d'enseignement à distance. Cette spécificité de l'université Paris-Diderot s'inscrit dans l'esprit même de l'établissement qui est de s'engager par la réflexion et le savoir dans la vie de la cité.

Les formations mises en place par l'Université Paris-Diderot concernent environs 150 détenus chaque année au sein de plusieurs établissements pénitentiaires d'Ile-de-France. Les étudiants peuvent préparer un équivalent universitaire du baccalauréat (le DAEU), mais aussi suivre une licence en lettres modernes ou un diplôme universitaire. L'université met également en place un cycle de conférence permettant un accès à la formation plus souple que l'inscription à un diplôme.

Être un « étudiant-empêché »

Le milieu carcéral, comme en témoignent les statistiques précédentes, est peu propice à la scolarisation et à la poursuite d'études. Les contraintes de l'environnement sont aggravées par l'insalubrité de certains établissements, ainsi que par la surpopulation carcérale (taux de 129% en 2012). La « mobilité » des détenus liés à aux transferts impactent négativement la reprise ou la poursuite d'études supérieures, tout comme la précarité financière des détenus. La poursuite d'études au sein des établissements pénitentiaires apparaît donc plus comme un privilège qu'un droit.

D'autres universités sont impliquées dans des dispositifs permettant la poursuite d'études en milieux carcéral. C'est par exemple le cas de l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense qui au-delà de la question de l'enseignement en prison s'implique aussi sur la question de la sortie de prison. La Région Ile-de-France s'engage également aux côtés de l'Université Paris Est Marne La Vallée, du Rectorat de Versailles et de la Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris, dans la mise en place d'un dispositif permettant l'accès à l'enseignement supérieur aux personnes incarcérées. ■

Info + www.orsu.fr

La vie étudiante : **un levier puissant pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux sur les campus français**

Par Monique Ronzeau,
Présidente de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE)

Monique Ronzeau

Si la prise de conscience, par les établissements d'enseignement supérieur, de leur responsabilité au regard des enjeux sociaux et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent est récente, le contexte semble aujourd'hui paradoxalement favorable, malgré la crise économique, au développement d'actions significatives dans ce domaine, et ce pour de multiples raisons : le passage à l'autonomie avec la LRU, la suite du Plan Campus, la recomposition du paysage universitaire voulue par la loi du 22 juillet 2013, les initiatives qui se multiplient localement, de plus en plus en lien avec les collectivités locales... Certes, les progrès ne sont pas aussi rapides et visibles que certains pourraient le souhaiter : quelles en sont les raisons ? De quels leviers dispose-t-on pour diffuser une culture environnementale et sociétale dans un paysage universitaire en pleine évolution ?

Le concept de responsabilité sociale des universités (RSU), d'émergence récente dans le débat public, se traduit souvent par des actions insuffisamment structurées, liées aux différents champs d'action et publics mobilisés, sans impliquer la communauté universitaire dans sa globalité. Il est toutefois un domaine qui a connu des avancées significatives : celui de la responsabilité environnementale.

Dans la droite ligne du Grenelle de l'environnement initié en 2007, certaines universités se sont progressivement impliquées en faveur de la prise en compte de l'impact environnemental de leur activité et dans l'élaboration d'un « Plan vert » pour les campus, assorti d'un référentiel permettant de le mettre en œuvre concrètement. Dans un souci d'adaptation au contexte universitaire, cet outil de pilotage commun aux universités et aux grandes écoles a pris en considération les principales composantes de leurs activités : stratégie et gouvernance/ politique sociale et ancrage territorial/ enseignement et formation/ activités de recherche/ gestion environnementale.

Mais le domaine de l'enseignement supérieur, de par la spécificité de ses missions par le public qu'elle forme, par la recherche qu'elle développe, par l'importance des surfaces qu'elle occupe et par son ancrage sur les territoires, justifie une approche des enjeux sociétaux qui dépasse largement la seule dimension de préservation de l'environnement ou de réalisation d'économies d'énergie.

A cet égard, la comparaison des problématiques liées aux politiques relevant de la RSU d'une part, et de la vie étudiante d'autre part, permet d'établir des similitudes intéressantes : les thématiques qui les portent ont mis du temps à émerger dans les réflexions stratégiques des universités, elles se sont longtemps heurtées à des obstacles culturels, en ce qu'elles ne semblaient pas constituer un enjeu prioritaire pour le développement des établissements; enfin, elles mettent en relation, de façon peu ou insuffisamment structurée, un grand nombre d'acteurs en interne comme en externe.

La vie étudiante s'inscrit comme un point fort de l'axe « politique sociale et ancrage territorial » du « Plan vert ». Il y est question d'aide aux étudiants d'origine modeste, de soutien aux associations d'étudiants et à des projets de solidarité, d'intégration des handicapés, l'ensemble se voulant avant tout opérationnel et pragmatique. Le développement d'une vie de campus devrait être l'occasion de faire prendre conscience, aux acteurs, de leur responsabilité sociale à l'égard de leur propre établissement et de la communauté qui l'incarne, mais aussi de la société civile. Or, les étudiants se mobilisent peu au service de leur établissement, voire même ne ressentent aucun sentiment d'appartenance en dehors de leur composante de proximité.

(Suite page 34)

(Suite page 35)

En réalité, les universités se heurtent à une difficulté structurelle, qui renvoie au faible nombre de campus intégrés auxquels les étudiants seraient enclins à s'identifier comme communauté de vie. Aujourd'hui, la vie étudiante s'inscrit dans un espace le plus souvent éclaté, marqué par une organisation et une gouvernance complexes entre services centraux, composantes délocalisées et CROUS, qui ne correspond pas vraiment à ce qui caractérise, dans le monde anglo-saxon ou le nord de l'Europe, la notion de « campus » : la dispersion géographique des sites, la tradition facultaire, la différenciation croissante des publics, et la spécificité de la vie étudiante selon les filières d'études expliquent, notamment, qu'il soit plus complexe aujourd'hui qu'hier, de connaître, et donc de répondre aux attentes des étudiants au regard des établissements qui les accueillent.

Les dernières enquêtes de l'OVE1, réalisées sur les conditions de vie, confirment, à cet égard, les évolutions de la population étudiante, notamment dans son appréhension des questions liées à la qualité de vie sur les campus. La diversification croissante de cette population entraîne des comportements et des attentes très différents, liés à de multiples facteurs : le genre, l'âge, la filière d'études, l'origine sociale, le territoire etc. Il est ainsi frappant que seulement 12% des étudiants se sentent pleinement intégrés2 dans leur université, et que la plupart exprime un attachement très relatif à leur établissement, conçu comme lieu de vie. Les services qui leur sont proposés sont mal connus, voire non identifiés.

Pourtant, la gestion exemplaire des campus pourrait constituer un bon exemple de qui serait susceptible de mobiliser les étudiants sur ces nouveaux enjeux, pas seulement sur les infrastructures et les locaux, mais aussi plus largement, sur la gestion de l'établissement, la gouvernance. La formation des étudiants à une conscience sociale et environnementale, relève bien de la responsabilité des universités, plus exactement de leur triple vocation de formation, de recherche, et de gestion du patrimoine et des ressources humaines.

Les récentes analyses et enquêtes auprès des étudiants3 convergent pour montrer l'importance d'impliquer davantage les étudiants sur les enjeux environnementaux et sociaux : tout en considérant le concept positif et porteur d'avenir, près de 80 % d'entre eux conservent une approche très « environnementale », liée à la préservation des ressources naturelles; ils sont concrètement peu impliqués, tout en exprimant des attentes en faveur de campus gérés au quotidien de façon exemplaire, d'enseignements qui intègrent systématiquement la dimension DD, d'interlocuteurs identifiés sur les campus....

Un autre exemple permet d'illustrer le lien entre vie étudiante et responsabilité sociale : l'engagement bénévole des étudiants au sein d'associations. De nombreux accords ont été conclus dans les universités, une charte a été signée en 2011 avec les organisations étudiantes représentatives, pour favoriser le développement de la vie associative et l'engagement étudiant. Mais aujourd'hui, le constat est encore celui d'une grande prudence dans la reconnaissance concrète des compétences acquises par les étudiants bénévoles, alors que ceux-ci pourraient être davantage sollicités au côté des étudiants potentiellement décrocheurs par exemple, ou en accompagnement des bacheliers issus des filières professionnelles et technologiques qui peinent à s'adapter au contexte de la première année d'études supérieures.

Si les ambitions sont grandes, si les enjeux sont reconnus comme majeurs pour l'avenir du pays, les avancées réalisées à ce jour dans les universités sont à l'évidence encore modestes. En réalité, ce qui semble manquer aujourd'hui, c'est une véritable stratégie d'établissement qui permettrait de faire le lien entre toutes les initiatives, qu'il s'agisse de formation, de gouvernance ou de vie de campus. La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, en mettant en place les communautés d'universités, appelle à une recomposition en profondeur du paysage universitaire au niveau des territoires, bien au-delà des missions traditionnelles de formation et de recherche des établissements. Certains y voient une nouvelle opportunité de fédérer les énergies autour de la responsabilité sociale des universités à l'égard de leurs ressources, qu'elles soient liées à leur environnement, aux personnels qui y exercent leur activité ou encore à leurs étudiants, présents et futurs.

Cette dynamique de rapprochement des établissements d'enseignement supérieur qui aujourd'hui s'accélère, qu'elle s'appuie sur la fusion, l'association et demain les communautés, ouvre de nouvelles perspectives en mettant en évidence des pratiques différentes, d'éventuelles avancées, mais parfois aussi des retards dans le domaine de la RSU. Le fait de remettre à plat les structures, d'effectuer des états des lieux comparatifs, d'harmoniser les bonnes pratiques, de mutualiser les forces en matière d'expertise, peut constituer un atout précieux pour capitaliser les compétences acquises et élargir la prise de conscience des acteurs sur leur responsabilité sociale, notamment à l'égard des territoires.

La RSU conçue comme élément stratégique à part entière dans les projets des universités, peut donc être un facteur puissant d'innovation dans un contexte de forte évolution de nos modèles de développement universitaires. Cette approche doit bien sûr trouver sa place dans les instances de gouvernance des établissements, mais elle doit aussi favoriser le développement concret des actions de terrain qui peuvent être très diverses, puis mobiliser au quotidien l'ensemble des acteurs et au premier chef, les étudiants ; elle doit enfin se traduire dans les contrats de site en cours d'élaboration avec l'État, mais aussi dans les schémas territoriaux de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, élaborés avec les collectivités locales, en lien avec les organismes de recherche et les partenaires du monde socio-économique. ■

Info + www.orsu.fr

Révolution des savoirs, défis urbains, **campus à (ré)inventer.**

Par Julien Langé,
Géographe urbaniste

L'équipe de l'atelier Act Urba

Les 20 ans de l'AVUF donnent une occasion peu commune de s'interroger sur l'état des liens entre les villes et les universités, leur nature, les transformations qu'ils ont connues. De nombreuses publications et rapports ont été produits sur le sujet, par des personnalités très averties, le plus souvent accessibles en ligne. Ce que François Rio, le Délégué Général de l'AVUF m'avait demandé, c'était de réfléchir à ce que pourraient devenir ces liens dans l'avenir, pour participer à lancer une discussion ouverte et constructive sur le campus de demain.

Ma réflexion d'urbaniste, de géographe et d'architecte m'a conduit à proposer une sorte de typologie intempestive (entendue en tout cas comme une prospective légère à base de « et si… ») visant à provoquer cette réflexion. J'ai essayé, pour ne pas qu'elle soit plaquée (comme l'aurait été une grille de lecture pré-construite) de l'ajuster ou de la mettre en résonance avec l'ambiance des échanges des derniers colloques sur le sujet, en particulier ceux de l'AVUF. Autant il est aisé de dresser une typologie des liens passés et encore présents, autant il paraissait utile de bousculer quelque peu les repères pour imaginer l'avenir.

Je suis parti de l'idée que nous étions plutôt à l'aube d'une révolution dans les savoirs et les modes d'enseignement, qui allait bouleverser plus rapidement et plus fortement qu'on est encore capable de l'imaginer, les espaces et les lieux du savoir et de sa transmission. Cette révolution est bien sûr numérique, ce qui ne la rend pas nouvelle, mais elle est aussi contributive, collaborative, générative (nombreux travaux sur le sujet – je citerai en priorité ceux de la FING, et ceux de Bernard Stiegler). Tout change, et tout s'échange. Tout, du savoir au prof, du matériel au support de cours, des déplacements aux modes d'hébergement, devient en quelque sorte mobile, assez fluide, souple, partagé et en partie virtuel. Si cette tendance s'accentue et prend le pas sur l'Université et les Ecoles « physiques » classiques (qui ont fait du regroupement en un même lieu la base de leur force historique : proximité = rencontre = idées nouvelles), ce pourrait être une mutation majeure, que j'ai proposé d'appeler le « campus à l'état gazeux » (type 1). Dès lors, comment aménager, ou ré-aménager si l'on parle des campus existants, un espace qui peut se passer d'espace fixe ? Qui appelle même à s'en passer ? Où replacer les priorités d'investissement, les innovations ? Faut-il encore investir dans le « dur », dans l'enclos » ?

Dans le même temps, les universités françaises ont été conduites, voire poussées, à mesurer leurs moyens à l'aune de leur patrimoine : leurs dotations futures, avec la loi LRU, dépendent d'une part de leur capacité à se regrouper en unités plus grandes (sorte de « remembrement » régional à travers les PRES ou Communauté d'Universités et d'établissements, ce que j'en comprends d'un œil un peu extérieur), et d'autre part de la valeur d'actif de leur patrimoine immobilier et foncier (générant des intérêts « théoriques » annuels, que l'on traduit en dotation). Pour celles qui ont en « héritage » des centaines d'hectares de campus ouvert, le choix se pose à elles de reprendre ou non à leur compte la gestion et la valorisation (si elle est possible) de leur patrimoine devenu bien propre et d'en faire le cas échéant fructifier les actifs. Mais qu'est ce que cela peut vouloir dire, lorsque les missions qui sont les vôtres sont encore et toujours d'accueillir des étudiants et des cours, dans des bâtiments souvent obsolètes sur le plan thermique et pas toujours entretenus comme ils auraient dû l'être ?

(Suite page 36)

(Suite page 37)

En se tournant vers les collectivités locales, en particulier les grandes agglomérations qui les regardaient jusque là de loin, elles ont déclenché un dialogue salutaire, que ces dernières appellent de leur vœu également, pour valoriser les liens entre compétitivité du territoire, accueil et valorisation de jeunes chercheurs, accroissement et hybridation des liens entre entreprises, écoles et universités, et enfin mise en évidence de liens entre espace du campus et système d'agglomération. Si bien qu'un autre modèle possible semble s'imposer, plus que le précédent, pour restructurer les campus du futur : je propose provisoirement de l'appeler « la technopôle habitée ». Il s'agirait de faire entrer sur les campus ou aux franges de ceux-ci, des fonctions urbaines, et surtout économiques, voire d'urbaniser les campus, en recyclant une partie du bâti universitaire ou en densifiant le campus pour accueillir des entreprises, des laboratoires privés, des emplois, mais aussi des habitants et des commerces. Faire ville, en résumé, mais surtout créer un poumon économique, au carrefour entre innovation/entreprises/habitants/étudiants. Cela semble être le modèle poursuivi par exemple par l'Université de Bordeaux, ou encore de Toulouse. On peut penser à l'étranger à Stanford et surtout à Berkeley, qui aurait « enfanté » Google et autres champions de la net économie. Tout le monde semble en rêver. Ce modèle, ou cette évolution, si elle logique pour certains campus bien situés dans des agglomérations dynamiques, n'est pas adapté à tous. Il est aussi très classique, et peut se révéler risqué ou coûteux pour les universités (perte d'autonomie, justement). Mais il est très « tendance ».

Le troisième type est presque un anti-modèle, puisque ce pourrait être le retour de « l'université du lierre » (terme que l'on emploie pour Princeton ou Oxford en Angleterre), ou plus exactement le retour de l'université complètement imbriquée dans la ville historique, à l'image de Bologne par exemple. Les centres urbains muséifiés, peu habités, devenus décors, pourraient retrouver un lustre à cette occasion, si l'on prenait pleinement conscience que les étudiants, et les enseignants, habitent majoritairement les centres historiques de nos villes, parce que c'est plus attirant, et plus attrayant pour eux : ce n'est pas un hasard si les tentatives de « délocaliser » les étudiants sur les campus dans des résidences étudiantes souvent moroses aient le plus souvent échoués. Alors pourquoi ne pas imaginer ramener les lieux d'enseignements (allégés en termes de besoins d'amphis du fait de l'émergence de type 1) dans la ville historique, pour raviver la flamme urbaine, repeupler les centres urbains et recycler le patrimoine par les fonctions nobles de la recherche et de l'enseignement ? Ce serait « l'université dans la ville ». Ce type est accessible aux grandes agglomérations, comme au plus petites, puisqu'il s'agit en réalité de reconsidérer la place de l'enseignement, de la culture, de la création et de la recherche au cœur des villes : Nantes et Lyon travaillent particulièrement sur ce modèle de liens intimes, avec des atouts différents. Notamment à travers leur SDU (Schéma de développement universitaire).

Enfin, le 4e type me semble être le passage aux limites des trois autres, considérant que l'Université, dans son sens universel, est le lieu que nous habiterons demain, quel que soit notre âge, notre classe sociale ou notre pays. Dans la mesure où tout devient « savoir » (plus de détenteurs du capital et d'exclus, plus d'émetteur et de récepteur, que des contributeurs), et du fait de cette démocratisation à la fois globale et intime, la vie sociale et urbaine se réorganise, y compris sur le plan des pouvoirs de décision et des modèles urbains autour de l'Université. Ce type je l'appellerais simplement « L'université (re)fonde la ville ». C'est sans doute proche de l'expérience de Louvain la Neuve, où la construction d'une ville nouvelle a été pensée à partir de la création d'une Université nouvelle. C'est sans doute, dans cette hypothèse, par une révolution démocratique majeure qu'il pourrait advenir, et changerait incontestablement le rapport historique entre savoir et pouvoir, incarné dans des lieux et des institutions urbaines dont on pressent qu'ils ne correspondent plus aux temps qui s'ouvrent.
Maintenant, par où commencer ? Ou recommencer ? ■

Info +
www.atelier-acturba.fr

Retrouvez les archives depuis 2003.
Feuilletez les numéros en ligne.
Téléchargez au format PDF.

www.universites-territoires.fr

En **bref...**

■ **Forum Campus France.** Un an après l'inauguration du Forum par les ministres des Affaires étrangères et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Forum Campus France se réunira en séance plénière le mercredi 11 décembre de 14h à 17h à la bibliothèque nationale de France (Entrée Hall Ouest – Quai François Mauriac 75013) pour restituer le travail des 7 commissions thématiques, pour échanger sur la stratégie générale d'attractivité de l'enseignement supérieur français et pour tracer les perspectives 2014.

■ **Les Rencontres Campus France 2013 se sont tenues à la Cité de la Mode et du Design à Paris, dans le XIIIe arrondissement.** Ces rencontres ont été l'occasion pour les représentants des Espaces Campus France des 50 pays invités, d'échanger et de construire avec les établissements français d'enseignement supérieur des stratégies de développement et de recrutement international. En effet, à travers 2 200 rendez-vous individuels, les représentants des ambassades de France ainsi que les responsables des Espaces Campus France ont exposé aux 130 établissements d'enseignement supérieur présents (universités, écoles d'ingénieur, écoles de commerce...) les attentes des pays et les responsables des établissements en ont profité pour leur poser des questions ou leur demander des conseils. Un système de rendez-vous pris en amont de l'évènement a permis aux établissements et partenaires d'organiser leur planning et leurs entretiens en fonction de leurs stratégies et besoins.

Ces journées sont une opportunité de rencontrer à Paris les premiers interlocuteurs français des étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études d'enseignement supérieur en France. En effet, les représentants des espaces sont les premiers interlocuteurs d'une chaîne d'accueil qui commence dans le pays avant de se poursuivre dans l'établissement en France. ■

Info + www.campusfrance.fr

■ **Etude «Campus durables de demain : tendances et perspectives d'évolution à 2030».** Dans un contexte d'incertitude ambiante (économique, sociale, environnementale), et d'autonomisation des établissements d'enseignement supérieur, Campus Responsables publie une étude prospective sur les tendances et pistes d'évolution pour faire des campus des lieux de vie et de formation durables et résilients à l'horizon 2030.

Comment enseigner aux digital natives ? Quel est le nouveau rôle d'un lieu « physique » d'enseignement maintenant que le savoir est accessible à tous, partout et tout le temps ? Quelles sont les nouvelles approches pédagogiques liées aux nouveaux outils numériques ? Quels impacts le décloisonnement des savoirs, la formation tout au long de la vie, la concurrence internationale, les enjeux environnementaux, l'ouverture sur le monde de l'entreprise ou le travail collaboratif ont-ils sur la construction - rénovation et l'aménagement des campus ? Comment concevoir des campus résilients au changement climatique, intégrés à leur territoire, ouverts sur les villes avec lesquelles ils partagent leurs infrastructures ? Quels sont les services de qualité de vie à mettre à disposition des usagers d'un éco-campus (logements étudiants, commerces...) ? ■

Info +
Consultez et téléchargez l'étude
www.campusresponsables.com

Universités & Territoires

Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AFIJ, l'AVUF, l'ADELE et la CPU
ISSN 2263-8431

Directeur de la publication : Nicolas Delesque
Gérant : Philippe Campinchi (PCC)
Comité d'orientation : En cours de constitution
Rédaction : Philippe Campinchi, Nicolas Delesque, Bruno Martin, Irène Najovits, Jérôme Sturla, Assia Tahla.
Crédits photos et iconographies : DR, Fotolia,

Remerciements : Anne Benoit, Flavie Chollet-Garnier, Cécile Cointereau, Jean-Paul Domergue, Vincent Dupy, Magali Esposito, Laure Endrizzi, Damien Guilbaudeau, Antoine Grassin, Antoine Godbert, Loïc Gojard, Dominique Jégo, Lydie Lagouarde, Julien Langé, Daniel Lamar, Philippe Quéré, Marie-Gersande Raoult, Élise Renaudin, Olivier Rey, François Rio, Etienne Romain , Monique Ronzeau, Christophe Schmitt, Julie Testi.
Tarifs d'abonnements : Individuel : 100 euros HT
Institutionnel : 500 euros HT **Parties prenantes :** Convention particulière

Universités & Territoires : Chez PCC 5/7 rue de Savies 75020 Paris **Tél :** 0140331793
E-mail : rédaction@universites-territoires.fr

Universités & Territoires remercie

BOUYGUES CONSTRUCTION
Latitude bureau d'études
ESN
EUROPE EDUCATION FORMATION
ifé INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION
AIRES
RESOSUP
CAMPUS FRANCE campusfrance.org